

Bulletin

de
L i a i s s o n

Vol. 20 no. 1

Fédération des associations de familles monoparentales du Québec

Avril 1995

DOSSIER

*Familles recomposées:
d'hier à aujourd'hui*

FAMILLES ReComposées

*La recomposition et les
adolescents*

*L'équité:
le respect des différences*

*La famille
composée autrement:
un Avis du
Conseil de la famille*



Illustration de Johanne Hucou (Boum! Communication graphique), tirée de l'Avis du Conseil de la famille

Sommaire

Mot de la présidente Lucie Tétreault	p. 3
Présentation du dossier par l'équipe du bulletin	p. 4
Équité : le respect des différences par Lorraine Desjardins	p. 6
Famille recomposée d'hier à aujourd'hui par Diane Germain	p. 9
Un portrait qui évolue par Claudette Mainguy	p. 11
Coparentalité : vers la reconstruction par Claudette Mainguy	p. 12
Que dit la loi ? par Julie Montreuil	p. 14
Et les enfants dans tout ça... par Lorraine Desjardins	p. 17
La famille composée... autrement par Sylvie Lévesque et Ginette Decoste	p. 20
En partenariat avec... par Marcelle Regimbald	p. 24
La médiation communautaire familiale par Lise Cadieux, Louise Gaudreau et Lyne Kurtzman	p. 25
L'Écho de Victo ! par Claudette Mainguy	p. 29
Une visite à parents uniques de Laval par Lorraine Desjardins	p. 31
Liste des ressources disponibles	p. 34
Pleins feux sur les pensions alimentaires par Sylvie Lévesque	p. 35
Un rapport à suivre... par Claudette Mainguy	p. 36
Les publications de la FAFMQ	p. 39

Bulletin de L-H-O-M

Équipe du bulletin

Lorraine Desjardins
Sylvie Lévesque
Claudette Mainguy

Conception/Mise en page

Jean Lepage

Collaboration

Lise Cadieux
Ginette Decoste
Louise Gaudreau
Diane Germain
Lyne Kurtzman
Julie Montreuil
Marcelle Regimbald
Lucie Tétreault

Impression

Imprimerie
du Centre Hospitalier de Verdun

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Reproduction permise en citant la source.
Les articles signés n'engagent que leurs auteur-e-s

*Une production de la
Fédération des associations de
familles monoparentales du Québec*

FAFMQ



1051, rue Saint-Hubert, bur. F-208
Montréal, (Québec)
H2L 3Y5
Téléphone: (514) 288-5224
Télécopieur: (514) 288-7823

Mot de la présidente

par Lucie Tétreault

Aujourd'hui, il y a différents types de familles. La famille nucléaire ou traditionnelle est encore la plus courante et est composée d'un père, d'une mère et d'enfants. La famille monoparentale est limitée à un parent et des enfants. C'est ce type de famille qui a donné sa raison d'être à la Fédération et à ses nombreuses associations. La famille recomposée, dans sa forme la plus simple, est formée d'un parent avec enfants et d'un-e conjoint-e. Il n'y a pas de limites à la complexité que cette forme de famille peut prendre et elle s'inscrit, depuis longtemps déjà, au nombre des préoccupations de la Fédération.

Déjà, lors de l'assemblée générale d'octobre 1988, un sondage maison fait auprès des membres présents a permis de connaître leur opinion sur le terme juste à employer pour définir ce type de famille.

«Reconstituer» : remettre dans sa forme initiale;

«recomposer» : remettre en une autre forme mais en tenant compte du contenu.

Les résultats du sondage démontrent que, pour 86% d'entre nous, le terme recomposé est celui qui représente le mieux le processus d'évolution de ces familles.

À l'assemblée générale de septembre 1990, les membres demandèrent qu'on étudie les requêtes de ces familles recomposées, qui se multiplient et expriment des be-

soins autres que ceux des familles monoparentales.

En janvier 1993, lors de la session provinciale tenue à Québec, Mme Diane Germain nous a brossé un tableau des recherches qu'elle a effectuées sur les familles recomposées. «Il y a, disait-elle, un besoin certain de partager pour apprendre à même l'expérience des autres, pour construire les nouveaux repères qui assurent la durabilité des relations. Il ne faut pas se le cacher, 70% des secondes unions se terminent par une rupture.»

J'ai à cœur de transmettre le message que les recommencements sont possibles. Il faut toutefois apprendre une nouvelle façon de vivre ensemble, avec un nouveau conjoint et les enfants de l'un et de l'autre. Passer à travers une séparation et y survivre, voire même y grandir, c'est déjà une épreuve de force, mais redécouvrir en plus les notions d'engagement, c'est y ajouter de l'espoir non seulement pour nous, les adultes, mais aussi pour nos enfants.

Lors du congrès du 27 janvier 1994, les 86 personnes dûment

mandatées par leurs associations ont accepté d'ajouter le terme «familles recomposées» à celui de «familles monoparentales».

La prochaine étape se fera lors de l'assemblée générale de juin prochain lors de l'adoption des nouveaux règlements généraux.

Je crois personnellement que les associations peuvent jouer un grand rôle au niveau de l'apprentissage de ces nouveaux modes de vie.

Je crois personnellement que les associations peuvent jouer un grand rôle au niveau de l'apprentissage de ces nouveaux modes de vie. Après avoir aidé nos membres à faire le deuil de leur première union, nous pouvons continuer à les soutenir en leur permettant d'apprendre l'art de la négociation entre les membres d'une famille recomposée.

Faisant moi-même partie d'une famille recomposée depuis 1989, je peux vous assurer qu'il nous a fallu beaucoup d'amour, de complicité et de dialogues pour surmonter les embûches que nous avons rencontrées tout au long de ces années. Avec les trois adolescents de mon conjoint et mon fils, vous vous imaginez bien que la vie n'a pas été facile tous les jours. Mais aujourd'hui, nous pensons, Gaétan et moi, que le pire est derrière nous, enfin, nous l'espérons. Peut-être aurons-nous enfin notre lune de miel.

Présentation du dossier

par l'équipe du Bulletin

ous nous acheminons lentement vers le 21^e siècle. Qu'en sera-t-il des familles en 2095, dans 100 ans. Quelles relations entretiendront les hommes et les femmes entre eux? Quelles seront leurs valeurs? Les 100 ans d'histoire qui sont derrière nous ont été le théâtre de bouleversements majeurs. Les deux grandes Guerres, la bombe H, le téléphone, l'avion, l'ordinateur sont quelques uns de ces grands changements. Chez-nous, les changements ont été nombreux tant au niveau social, politique, économique que religieux. Ainsi, on note un désengagement vis-à-vis l'Église catholique. L'Église, toute puissante jusqu'alors, voit son pouvoir s'effriter et ses églises désertées. En politique, après le régime duplessiste et la révolution tranquille, on assiste à une montée nationaliste, encore présente, quoique plus nuancée, aujourd'hui.

Du côté de l'économie, la crise de 1929 fut suivie d'une période d'abondance qui a connu son apogée sous Jean Lesage. C'est à cette époque que la majeure partie des programmes sociaux ont vu le jour. Au niveau du couple, les rôles étaient encore bien définis. Sauf exception, le père avait un rôle de pourvoyeur et la mère d'éducatrice. Et, il n'y a pas si longtemps, on se mariait pour la vie. Alors que la mort seule séparait les couples, la vie maintenant s'en charge. Est-ce dire que tout allait toujours pour le mieux à l'intérieur des ménages? Sans doute que non, mais personne n'était préparé à vivre autre

chose. Même la société n'était pas prête à accepter qu'il en soit autrement. On se mariait pour la vie, pour le meilleur et pour le pire.

La plupart de ceux qui contractent les liens du mariage espèrent encore que ce soit pour la vie même si près de la moitié des mariages se terminent par un divorce. Que se passe-t-il donc? Comme le dit une publicité, 66% des relations amoureuses naissent en milieu de travail. Le fait que maintenant le nombre d'hommes et de femmes sur le marché du travail est à peu près égal y est-il pour quelque chose? Est-ce le rythme trépidant de la vie moderne et le stress qu'il apporte qui réduit la tolérance des uns et des autres. Est-ce la conscience de la précarité de la vie qui accentuent les difficultés des relations humaines? «La vie est trop courte pour...» dit-on.

Ainsi, les couples se séparent. De plus, Statistique Canada établit que de 1984 à 1986, 76% des hommes divorcés et 64% des femmes divorcées se remarient¹. À la lumière de ces statistiques, il est facile de conclure que le nombre de familles recomposées est en progression. De quoi est-il question? D'une double tâche soit former un couple et une nouvelle famille. Diane Germain retrace l'historique du phénomène de la

recomposition familiale tant au niveau de la Fédération qu'au niveau de la société elle-même. Ce bref historique ouvre sur la coparentalité et sur les diverses lois et notions légales comme le *loco parentis* entre autre. Ces informations sont essentielles pour comprendre ce phénomène. Couvrir les multiples facettes de la recomposition familiale n'est pas un mince défi. Pour vous donner une idée de la complexité de ce type de famille, citons à ce sujet Visher & Visher qui ont fait une impressionnante démonstration mathématique du nombre de paires et d'interactions au sein d'une famille recomposée. Alors que dans une famille traditionnelle (comprenant un père, une mère, leurs parents respectifs et deux enfants) le nombre de paires s'élèvent à 28 et les interactions possibles à 247, ces chiffres passent respectivement à 253 paires et au nombre faramineux de 8 388 584 interactions possibles lors d'une double recomposition².

**Et, il n'y a pas
si longtemps,
on se mariait pour
la vie. Alors que la
mort seule séparait
les couples,
la vie maintenant
s'en charge.**

Et les enfants dans tout ça? De par sa composition même, la recomposition familiale implique au départ des adultes et des enfants puisqu'elle naît du désir de deux adultes (dont au moins un est monoparental) de vivre ensemble. Du point de vue des enfants, elle est la confirmation de la brisure de sa famille d'origine. C'est le signal indi-

quant que le retour en arrière n'est plus possible. Comme les enfants sont toujours présents tout en étant, souvent, extérieur à la décision, nous avons pensé qu'il était important de les écouter. Lorraine Desjardins vous fait part des propos de deux adolescents. Ils nous livrent leurs expériences et leurs vécus à l'intérieur de ces familles composées... autrement.

Les familles composées... autrement est, par ailleurs, le titre d'un Avis préparé par le Conseil de la famille et maintenant disponible. Cet Avis vise à faire comprendre ce qu'est la famille recomposée. Ainsi, on apprend que la recomposition naît de divers motifs dont : la croyance dans le couple, le désir d'un partenaire sexuel stable, la sécurité affective et financière et le fait de ne pas rester sur un «échec, etc.»³. De notre point de vue, les divers modes de garde des enfants ne sont pas clairement définis par l'Avis. Ainsi, la garde conjointe, à laquelle réfère leur principale recommandation semble correspondre au modèle le plus courant (un parent la semaine, l'autre la fin de semaine) et non pas à une garde moitié-moitié. En plus d'identifier les problèmes vécus par ce type de famille, l'Avis recommande divers moyens de les prévenir. La FAFMQ aurait aimé que le Conseil donne plus de place aux organismes communautaires (dont Parents Uniques Laval et l'association La Source) qui ont grandement contribué au développement d'outils de formation. De plus, le Conseil a, selon nous, négligé l'apport des groupes communautaires dans la mise en place de groupes d'entraide.

Il semble, par ailleurs, que l'absence de modèles et de normes sociales soient une des principales sources

de tensions. En plus, ces nouvelles formes de familles se butent à des mythes. Ces mythes peuvent handicaper le fonctionnement des familles recomposées. Les cinq principaux mythes identifiés sont :

1. Le mythe de la belle-mère cruelle;
2. Les familles recomposées sont comme les familles nucléaires (traditionnelles);
3. Le décès du précédent conjoint facilite la recomposition;
4. Les beaux-enfants sont plus faciles à contrôler quand ils ne vivent pas avec le couple;
5. L'amour naît instantanément⁴.

Le couple se bute à des problèmes de définition de rôles, de valeurs. La médiation au service des familles recomposées, basée sur la notion d'équité entre les hommes et les femmes, vise à aider ces familles à résoudre les conflits qui peuvent surgir. Le projet de recherche mis de l'avant par Relais-femme et l'UQAM, auquel nous avons également participé, s'est penché sur une façon intéressante de rejoindre les couples qui vivent la recomposition familiale en formant des aidants naturels, vivant également la recomposition.

Quant à la formation sur les familles recomposées, Parents Uniques de Laval nous dresse un portrait de leurs réalisations et activités à ce sujet.

Qu'en sera-t-il des familles dans 100 ans? Il y a fort à parier que les bouleversements auront lieu au niveau des mentalités et des valeurs. Il y a encore de la place à de l'amélioration tant au niveau des perceptions qu'au

niveau de l'équité entre les hommes et les femmes. En ce qui a trait aux perceptions, les mythes cités plus haut parlent d'eux-mêmes. Nous nous devons de renverser ces mythes et la meilleure façon est sans doute par le biais d'une

documentation bien étoffée sur l'ensemble de la problématique et de ses nombreuses variables. Ces connaissances permettront d'apporter des solutions concrètes.

Aussi sûrement que le contexte social a subi d'importantes modifications depuis le début du siècle, on verra apparaître de nouveaux modèles dans les années qui viennent et ce qui semble étrange, selon les valeurs actuelles, constituera peut-être la norme de demain.

¹ Statistique Canada, 1988

² La tension des rôles chez les familles recomposées : Étude des facteurs associés, Marie-Christine Saint-Jacques, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1995, p.14

³ La famille composée... autrement, Conseil de la famille, 1995, p.5

⁴ La tension des rôles chez les familles recomposées : Étude des facteurs associés, Marie-Christine Saint-Jacques, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1995, p.18

Équité : le respect des différences

par Lorraine Desjardins

Il était une fois, un homme et une femme... Ils se plurent dès le premier regard, décidèrent de vivre ensemble, puis, devant la profondeur de leur sentiment amoureux, choisirent de fonder une famille. Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants, tous intelligents et en bonne santé...

À vue de nez, ce scénario peut paraître risible aux êtres raisonnables et expérimentés que nous sommes. Pourtant, il faut bien avouer qu'il s'agit là, non-seulement d'un modèle familial abondamment véhiculé par les médias, mais également d'un idéal très répandu parmi les membres de nos sociétés nord-américaines. Comment se fait-il alors que, malgré le fait que la réalité des familles soit très souvent passablement éloignée à cet idéal, nous continuions à aspirer à une définition du bonheur qui s'inscrirait aussi étroitement dans une histoire d'amour parfaite et sans tache?

Certains argumenteront que le cœur a des raisons que la raison ignore, mais devant la réalité d'une rupture familiale et toute la souffrance que cela implique, cet extrait

de sagesse populaire représente un bien piètre consolation. Pour ceux qui l'ont vécue (et ils sont nombreux si l'on en croit les statistiques), la

Dans un cadre de recomposition familiale, on verra souvent les nouveaux couples tenter de recréer un modèle qui, lors d'un premier essai, s'était pourtant avéré peu viable.

brisure familiale représente un défi immense dans le fait de continuer à assurer des conditions de vie acceptables pour les individus ayant à y faire face, et le deuil du scénario idéal que nous avons dépeint plus haut constitue souvent l'étape la plus difficile et la plus douloureuse à franchir.

Mais, la nature humaine étant ce qu'elle est, un premier échec relationnel ne suffit pas, souvent, à enrayer définitivement la poursuite du bonheur tel que défini par ces critères. Dans un cadre de recomposition familiale, on verra souvent les nouveaux couples

lors d'un premier essai, s'était pourtant avéré peu viable. Devrait-on crier à l'inconscience des adultes en mal de reconstruction d'un habitat de vie, pour eux et leurs enfants, ou plutôt s'incliner devant leur courage d'investir une nouvelle fois dans la prémisse d'un climat familial stable et baignant dans l'harmonie affective?

Nous avons à nous questionner sur la valeur réelle du modèle familial proposé par les médias et sur les raisons qui nous poussent à résister aussi obstinément à en faire le deuil. Nous avons également à faire le bilan de ce que nous cherchons à combler dans nos relations amoureuses, qu'il s'agisse d'une première tentative de fonder une famille, ou d'une recomposition familiale. En principe, si le but pour-

suivi est d'assurer un bonheur stable et durable à tous les membres de la cellule familiale, on doit reconnaître que le parcours menant à l'atteinte de cet objectif est souvent sinueux et accidenté. Or, nombreuses sont les études qui diront que les membres les

La complexité des nouveaux liens qu'ils cherchent à établir les oblige à faire un travail de réflexion quant à la nature véritable des relations entre chacun des membres de leur nouvelle cellule familiale.

plus durement affectés par les rup-

tures familiales sont les enfants. Ils sont également les plus impuissants dans les prises de décisions qui conduiront les couples à se composer ou à se défaire.

On se rendrait peut-être compte, en faisant correspondre davantage les modèles sociaux aux réalités multiples des familles, que ces dernières essuieraient moins d'échecs, non seulement du fait qu'elles se fixeraient des objectifs plus réalistes, mais également parce que ce qui constitue un échec, selon la définition actuelle de ce que doit être une famille, ne serait plus nécessairement perçu comme tel.

Ces considérations correspondent également aux bases d'une recherche d'équité entre les hommes et les femmes dans l'exercice de leurs droits et devoirs parentaux. Il apparaît essentiel de nous questionner en profondeur sur la nature réelle de ces droits et devoirs et sur les responsabilités qu'ils impliquent. Nous avons à nous demander si toutes nos batailles de pouvoir ne masquent pas, en réalité, un certain malaise face à notre capacité réelle d'être en relation avec nous-mêmes et avec les autres.

En plus du travail que chaque individu devrait faire sur lui-même, homme ou femme, parent ou non, il y a la reconnaissance d'une certaine responsabilité sociale que chacun devrait assumer. Lors-

qu'on est parent, cette responsabilité se définit d'abord et avant tout en fonction de l'enfant qui est à notre charge. Trop de querelles de ménage se préoccupent davantage du pouvoir que chacun des parents

pourra exercer sur l'autre, plutôt que d'orienter les démarches vers le bien-être de l'enfant. Or, le lien parental s'établit d'abord dans une relation entre un individu et sa progéniture et non dans une relation entre les deux géniteurs. Dès lors, tous les efforts d'équité devraient être orientés, non pas vers les seuls besoins des parents, mais vers la création des meilleures conditions de vie possibles pour l'enfant.



tuer relationnellement par rapport à eux et à définir, avec tous les membres de cette famille, l'espace et le rôle que chacun devra occuper et as-

sumer. Dans cette complexité que représente les familles recomposées, nous avons affaire à deux adultes qui percevaient leur rôle de parent d'une façon bien définie avant d'entrer en relation et qui devront réaménager

des valeurs qui, jusque là, avaient prédominance.

Si les hommes ont pour défi de participer de plus en plus étroitement à toute la gamme des tâches parentales, les femmes, pour leur part, se doivent de reconnaître qu'il existe plus d'une façon adéquate de changer une couche à un enfant.

D'une certaine façon, ces individus sont privilégiés, par rapport aux parents de familles traditionnelles, sur le plan de l'adoption de nouvelles valeurs et de compo-

tements adéquats pour leurs enfants et pour eux-mêmes. La complexité des nouveaux liens qu'ils cherchent à établir (à condition qu'ils la reconnaissent) les oblige à faire un travail de réflexion quant à la nature véritable des relations entre chacun des membres de leur nouvelle cellule familiale. D'autre part, ils ont une longueur d'avance sur les parents de familles traditionnelles en ce qui a trait à mettre en sourdine leurs «droits» parentaux au profit de leurs «devoirs» et «responsabilités». Le fait que leur statut de gardien n'ait rien à voir avec les liens du sang (lorsqu'il s'agit des enfants du nouveau conjoint) les renvoie à un exercice de leur rôle mieux ancré dans le concret et dans le quotidien.

Quant à savoir qui des hommes ou des femmes sont les mieux habilités pour faire face aux nombreux défis de la recomposition familiale, il suffit d'entrer en relation avec un être humain du sexe opposé pour se rendre compte des différences qui existent entre les façons qu'ont les hommes et les femmes d'appréhender le monde. En plus de ces différences sexuelles, il existe toute une gamme de différences individuelles qui risquent de nous éloigner d'un consensus parfait entre deux individus. Notre salut réside peut-être davantage dans la reconnaissance et le respect de ces différences que dans une volonté d'uniformiser nos valeurs et nos perceptions de ce qui est jugé adéquat comme attitude parentale.

Si les hommes ont pour défi de participer de plus en plus étroitement à toute la gamme des tâches parentales, les femmes, pour leur part, se doivent de reconnaître qu'il existe plus d'une façon adéquate de changer une couche ou de donner le bain à un enfant. Dans un contexte de recomposition familiale, la recherche d'un dosage équitable des droits et devoirs parentaux doit également se baser sur la reconnaissance des compétences de chacun et sur le respect des territoires de chaque individu,

au risque de devoir expérimenter de nouvelles structures, totalement inédites, et de se réajuster constamment à l'intérieur de ces nouvelles structures.

Le deuil de la famille traditionnelle habitant sous un même toit et composée essentiellement d'individus éperdument épris les uns des autres, reste à faire. Mais ce deuil ne devra pas seulement être fait par les familles recomposées elles-mêmes: il devra également s'opérer dans le cadre plus large des valeurs véhiculées par notre société. Il y aura toujours des familles, tant que les êtres humains répondront à leurs besoins amoureux et à celui de s'assurer une descendance. Cela fait partie d'un aspect de nous qui dépasse largement tous les efforts de rationalisation que l'on pourrait faire. Toutefois, les conditions sociales dans lesquelles devront évoluer ces familles change-

ront encore, aussi certainement qu'elles ont changé depuis les tous débuts de l'humanité.

Dans les défis immédiats auxquels nous avons à faire face, en plus des préoccupations écologiques et économiques qui pèsent sur nos têtes, nous nous devons d'assurer un environnement social et familial sain pour les enfants que nous choisissons de mettre au monde.

Dans les défis immédiats auxquels nous avons à faire face, en plus des préoccupations écologiques et économiques qui pèsent sur nos têtes, nous nous devons d'assurer un environnement social et familial sain pour les enfants que nous choisissons de mettre au monde.

C'est en nous efforçant, en tant qu'individus, de travailler à notre propre bonheur, que nous serons en mesure de communiquer à nos enfants leur droit inaliénable d'être heureux et qu'ils pourront, à leur tour, en faire cadeau à leurs descendants.

Et puis, qui sait? Peut-être que les contes de fées des siècles à venir enseigneront aux enfants que les princes et les princesses ont, eux-aussi, le droit d'être imparfaits et que leur bonheur ne réside pas tant dans l'absence de défis à relever, mais davantage dans leur capacité de trouver des solutions originales et de garder l'esprit ouvert.

Il y aura toujours des familles, tant que les êtres humains répondront à leurs besoins amoureux et à celui de s'assurer une descendance.

Famille recomposée d'hier à aujourd'hui

par Diane Germain

Hier, on reconstituait la famille, on refaisait l'idéal, du moins, l'espérait-on! et on ne croyait qu'à un seul credo : celui de la famille traditionnelle. Hors ce sentier : point de salut...

Hier encore, la FAFMQ rejetait farouchement tout élargissement possible de sa mission aux familles recomposées. Cela se comprend, lorsqu'on pense que réenvisager le couple soulève tant de blessures et d'amertume pour ceux et celles qui en ont péniblement fait le deuil et ont vu choir sur leurs épaules tout le poids d'être l'unique parent !

Mais envers et contre tout, il y a à peine 20 ans au Québec, des hommes, des femmes et des enfants se sont lancés dans l'aventure périlleuse d'un deuxième couple, à l'aveuglette, dans le chaos des années '70, au moment où tous les repères volaient en éclat. Ceux-là, les téméraires, entreprenaient de découvrir autre chose, de ne pas s'arrêter à la rupture et de construire une famille nouveau genre :

bigarrée, riche en différences, complexe et surprenante. Voilà pourquoi, après dix ans d'essais et d'er-

reurs, à la fin des années '80, on est passés, comme société, de la reconstruction à la recomposition parce qu'en fait, on s'est aperçu que du choc de deux cultures familiales qui tentent de coexister, naît une oeuvre faite autant d'ancien que de nouveau. C'est avant tout cela que nos tâtonnements nous ont appris : l'histoire passée est garante d'apprentissages et de sagesse pour les petits

autant que les grands. La renier revient à couper ses racines.

Depuis ce temps, nous avons un épithète qui décrit mieux la réalité nuancée de ces familles mais il semble que les gens qui la vivent ne s'y identifient pas encore pleinement. Qui est fier d'appartenir à une famille recomposée ? Notre société reconnaît-elle l'apport

unique de ces expériences de vie ? Car après tout, on retrouve dans les familles recomposées des ingréd-

ients de fond dans lesquels on a peine à croire en ce tournant de siècle : l'engagement, le désir d'appartenance, l'amour... Les familles recomposées sont des lieux de réapprentissage de ce qui constitue la fine fleur des êtres humains en matière de relations affectives. Pour plusieurs familles mono-

parentales, elles représentent des phares, indiquant le chemin vers la réalisation possible d'un recommencement.

Évidemment, le chemin est sinueux et le quotidien de ces familles se rapproche plus souvent du chaos que de l'harmonie. Deux familles, deux cultures aux moeurs différentes s'entrechoquent. Comment s'enrichir des différences injectées par ces autres, venus d'ailleurs ? Comment éduquer, avec tout ce que cela signifie de questionnements et de renoncements, des enfants qui ne sont pas à soi et qui portent l'empreinte d'un autre moule ? Les familles recomposées sont comparables à une course à obstacles où l'effort dépasse grandement la gratification

Les familles recomposées sont comparables à une course à obstacles où l'effort dépasse grandement la gratification sauf... quelques années plus tard.

Il y a à peine 20 ans au Québec, des hommes, des femmes et des enfants se sont lancés dans l'aventure périlleuse d'un deuxième couple, à l'aveuglette.

sauf... quelques années plus tard. Il ne faut pas se le cacher, ce type de famille représente un dur labeur pour lequel il faut être préparé. Et c'est probablement là, à mon sens, que réside le plus grand besoin social, aujourd'hui, en 1995.

En effet, plusieurs, si ce n'est tout le monde, se lance à corps perdu dans cette aventure avec des attentes grosses comme...l'idéal. Mais la famille recomposée apporte un lot incroyable de lendemains qui déchantent... Il y a véritablement un besoin incontestable d'éducation populaire en termes de recadrage des attentes, d'étapes à prévoir, de préparation aux divers rôles et aux contradictions entre ces rôles (ex: être un beau-parent et un parent naturel). Les gens ne savent pas suffisamment à quoi s'en tenir lorsqu'ils disent oui à un tel projet. Dans ce sens, peut-être qu'en amour, la première fois, l'innocence

est inévitable mais la seconde... peut-on encore se payer ce luxe ? Possiblement qu'une partie des ruptures dans les familles recomposées pourrait être endiguée par le soutien communautaire. Car être une famille recomposée qui éprouve des difficultés, ce n'est pas une maladie, c'est normal! Alors rien ne sert de courir chez le professionnel pour des services de thérapie, à moins qu'un seuil de gravité ne soit atteint. Beaucoup d'impasses passagères pourraient être surmontées par l'entraide et l'éducation populaire.

**La famille
recomposée nous
signifie, d'une multi-
tude de manières
qu'aucune rupture
n'est légère et qu'en
fin de compte, on ne
peut passer une vie à
se séparer**

À cet égard, la mise sur pied de groupes d'entraide en milieu de travail est un exemple de projet novateur auquel cette fin de siècle pourrait donner l'impulsion... Il y a là une oc-

casation de rejoindre les gens dans leur environnement quotidien et de favoriser l'ouverture des mentali-

tés à l'existence et aux particularités des familles recomposées; sans compter l'accroissement important du pouvoir sur sa vie et du réseau d'appartenance dont les gens bénéficient à travers une telle expérience. Autant de facettes qui font cruellement défaut aux familles recomposées.

En terminant, je dirais qu'en termes de perspectives d'avenir, on doit s'employer à soutenir la volonté des relations à long terme chez ces familles, pour que cette fois soit la bonne! Car finalement, la famille recomposée pose peut-être, de façon contemporaine, la question de l'importance accordée à la tolérance, à l'engagement plutôt qu'à la passion éphémère et à la permanence des relations affectives plutôt qu'à la rupture des liens d'attachement. La famille recomposée, parce qu'elle doit vivre avec cet héritage, nous signifie, d'une multitude de manières, qu'aucune rupture n'est légère et qu'en fin de compte, on ne peut passer une vie à se séparer. Ce n'est pas bon pour la santé! Et puis, tôt ou tard, il faut tout simplement apprendre à vivre ensemble...



Un portrait qui évolue

par Claudette Mainguy

Le nombre de mariages entre des partenaires ayant déjà été mariés a presque quadruplé entre 1967 et 1989. Si bien qu'en 1989, dans le tiers de tous les mariages, au moins un des partenaires convoitait en seconde noce¹. Selon les statistiques de 1991, près de 50% des mariages contractés au Québec se sont terminés par un divorce comparativement à 31,8% en 1980². Le statut de parent seul serait, aujourd'hui comme hier, une situation plutôt transitoire³. La conclusion saute aux yeux : si la tendance se maintient, comme le dit si bien Bernard Derome, le phénomène de la recombinaison familiale sera de plus en plus courant dans les années futures. C'est donc dire que la majorité des enfants nés aujourd'hui vivront au moins une transformation de leur structure familiale avant d'atteindre l'âge de 18 ans⁴.

La désignation «famille recomposée», préférée par le Conseil d'administration de la FAFMQ en 1988 à reconstituée, composée ou pluriparentale, a été proposée par Diane Germain. Elle justifie son choix en disant que le terme recomposé représente mieux, que les autres termes déjà utilisés, cette nouvelle réalité puisqu'il signifie : remettre en une autre forme mais en tenant compte du contenu.

Dans sa composition la plus simple, la famille recomposée comprend au moins un enfant vivant

avec un parent naturel et un beau-parent. Dans une forme plus complexe elle peut comprendre plusieurs frateries (enfants nés de lits différents). En 1990, 3% des familles recomposées canadiennes comportaient trois frateries différentes⁵. C'est donc dire qu'une famille recomposée est nécessairement précédée d'une période de monoparentalité chez l'un ou l'autre des nouveaux partenaires. La durée de la monoparentalité est inférieure à deux ans pour 24% des Québécoises, de 2 à 4 ans pour 30 % d'entre elles et de 5 ans ou plus pour les restantes⁶. L'âge moyen des femmes vivant une recombinaison s'établissait à 38,4 ans en 1984, il baisse à 34,6 ans en 1990⁷.

Toujours en 1990, les familles recomposées formées autour du noyau mère-enfant(s) est de 71% alors qu'il était de 94% en 1984. Le noyau père-enfant, rare en 1984, est plus fréquent et représente environ une famille recomposée sur cinq en 1990⁸. La moyenne des enfants dans les familles recomposées est aussi, vous vous en doutez, plus élevée que dans les familles nu-

cléaires ou traditionnelles. Ainsi, 12,2% des familles recomposées ont 4 enfants alors que le pourcentage est 4,3 % dans la famille nucléaire.

La majorité des enfants nés aujourd'hui vivront au moins une transformation de leur structure familiale avant d'atteindre l'âge de 18 ans.

Pour une famille de trois enfants, le ratio est de 21,4 en famille recomposée et de 13,4 en famille nucléaire⁹. Si dans les années 40, les deux tiers des parents seuls étaient des veufs et des veuves, aujourd'hui, ce n'est plus le cas et les familles se refont par addi-

tions.

Relever des statistiques est un jeu d'enfant, pensez-vous. Il s'agit simplement de feuilleter plusieurs documents et de sélectionner les informations pertinentes. Cependant, lorsqu'il s'agit de familles recomposées, c'est une tout autre histoire!

¹ Profil des familles canadiennes, Institut Varner de la famille

² Canevas de réflexion sur la famille, Secrétariat à la famille, 1993

³ Les familles à Montréal, Ville de Montréal, 1994

⁴ o.p. cit.

⁵ Statistique Canada 1984, 1990

⁶ C. BELLEROSÉ, É. CADIEUX, E. JOHNSON, La famille monoparentale et la santé ça va, Les Publications Québec 1989, p. 28

⁷ Statistique Canada 1984, 1990

⁸ Statistique Canada, 1984 - 1990

⁹ Profil des familles canadiennes, Institut Varner de la famille

Coparentalité: vers la reconstruction

par Claudette Mainguy

Les idées exprimées dans cet article ont été puisées à même divers écrits de M. Richard Cloutier, professeur à l'Université Laval et dans l'Avis sur les familles recomposées, préparé par Mme Ginette Decoste pour le Conseil de la famille.

Si les parents divorcent les enfants, eux, ne divorcent pas. Même s'ils ne cohabitent plus avec leur deux parents, il n'en demeure pas moins qu'ils en ont toujours deux. La rupture des parents est une dure épreuve pour les enfants. Du point de vue d'un enfant, comment ses parents peuvent-ils continuer leur engagement vis à vis de lui alors qu'ils brisent leur engagement conjugal ? Il y a des liens qui ne se brisent pas. Comme il est dit dans une publicité, on ne peut dire mon ex-frère, mon ex-soeur pas plus qu'on ne peut dire mon ex-parent, mon ex-fils ou mon ex-fille. Ainsi, les parents devront organiser leur vie de manière à minimiser les effets négatifs de la brisure familiale en assurant à leurs enfants la qualité de présence dont ils ont besoin. On remarque souvent, à la suite d'un divorce, un désengagement progressif de la part du parent non

gardien, souvent porteur du principal revenu de la famille. Ce désengagement se traduit en général par une diminution du support économique, émotif et physique auprès des enfants.

La coparentalité repose sur une coexistence simultanée de la relation mère/enfant et de la relation père/enfant. Une relation saine et mutuellement satisfaisante entre le père et son enfant peut continuer d'exister parallèlement avec une relation saine et satisfaisante entre la mère et le même enfant. Dans les cas où les parents peuvent transcender leurs conflits et maintenir une relation fonctionnelle dans leur rôle parentaux auprès des enfants, la coparentalité est porteuse d'un bien-être psychologique plus grand chez l'enfant. Le support affectif du père et de la mère contribue au maintien

***Le support affectif
du père et
de la mère contribue
au maintien d'une
relation positive
auprès des enfants
que cela soit
dans une famille
intacte ou séparée.***

d'une relation positive auprès des enfants que cela soit dans une famille intacte ou séparée. Des études démontrent que les deux parents ont un rôle important à jouer dans le bien-être des enfants.

La protection des ressources matérielles et humaines, disponibles aux membres

de la famille séparée, passerait donc par l'engagement des deux conjoints dans leur rôle parental, c'est-à-dire la coparentalité. Les enfants ont besoin que leurs parents leur soient fidèles. Il est non seulement nécessaire, mais vital pour les enfants de maintenir un lien régulier, significatif et soutenu avec leur deux parents naturels. La rupture peut être, non pas une démission ou un désengagement mais, une prise de conscience les menant à davantage de disponibilité et à de meilleures relations avec leurs enfants. La coparentalité rejoint un besoin important pour l'enfant : conserver sa relation avec ses deux parents.

Nous, de la FAFMQ, croyons que les enfants ont besoin de temps pour comprendre les changements imposés par la rupture des parents. Il nous apparaît tout aussi évident que la coparentalité ou la recomposition familiale seront plus faciles si la rupture s'est faite en douceur. Plus la rupture est difficile, plus il sera difficile de bâtir une relation satisfaisante et plus les enfants risquent d'être perturbés. Une bonne entente et un minimum de complicité entre les ex-conjoints sécuriseront les enfants et leur permettront de s'ouvrir à cette nouvelle vie qui est désormais la leur.

Et c'est tout aussi vrai lorsqu'il est question d'une recomposition familiale. Si la coparentalité est bien établie, la

recomposition pourra aussi être plus facile. Fort de l'amour et de l'attention de ses deux parents naturels, l'enfant se sentira moins menacé par l'arrivée d'un nouveau conjoint ou d'une nouvelle conjointe. Il se sentira aussi plus libre de s'attacher à ces autres personnes, et cela, sans avoir l'impression de trahir son parent naturel. Il ne se sentira peut être pas obligé, non plus, d'aimer instantanément ces nouvelles personnes qui s'ajoutent à sa vie et qui souvent en modifient les règles.

Une rupture entraîne nécessairement son lot d'amertume mais si les besoins de l'enfant surpassent les frustrations, il devient alors possible d'établir une relation saine et harmonieuse entre les ex-conjoints et leurs enfants. Cette relation est la coparentalité et cette coparentalité contribue à fermer la brèche créée par la rupture et à ouvrir une fenêtre sur l'avenir.

Madeleine nous quitte

est le 17 février dernier que la FAFMQ fêtait le départ de Mme Madeleine Bouvier. La FAFMQ, sa famille et ses amies l'ont inondée de témoignages et de cadeaux pour la remercier de ses dix années de dévouement au service des familles monoparentales. Nous lui souhaitons une *joyeuse retraite*.



«Du pain et des roses» La marche des femmes contre la pauvreté

Dans le cadre de la Marche des femmes contre la pauvreté, organisée par la Fédération des femmes du Québec, vous êtes tous et toutes conviés/es, le 4 juin prochain, au grand rassemblement à Québec sur les Plaines d'Abraham. Venez fêter, vous amuser, accueillir les



marcheuses. Amenez vos enfants, vos conjoints, votre pique-nique et rejoignez-vous aux marcheuses pour dire à M. Parizeau que les femmes en ont assez de vivre dans la pauvreté et qu'il est temps que son gouvernement réponde à nos revendications. Renseignements: (514) 948-1994

Que dit la loi?

par Julie Montreuil

Le présent texte est largement inspiré de: Francine Lepage, «La famille et l'union libre font-elles bon ménage?», tiré de «Comprendre la famille» sous la direction de Gilles Pronovost et de Johanne Pelletier, «Vers une nouvelle définition de la famille», document de travail, Congrès 1994 de la Chambre des notaires du Québec.

Le choix de vivre en union libre est un phénomène mondial en pleine croissance auquel le Québec n'échappe pas. En 1981, 8,3% des couples québécois vivaient en union libre. En 1986, ce nombre est passé à 12,6%, une augmentation de 56,1% par rapport à 1981. Aujourd'hui, 80% des couples commencent par vivre en union de fait, parfois de façon transitoire et parfois de façon permanente. Certains de ces couples auront des enfants. Il arrive aussi que des enfants nés d'une union précédente partagent la vie d'un de leur parent qui est devenu partenaire en union libre. C'est le cas de la famille recomposée.

Au niveau du Code civil du

Au niveau du Code civil du Québec, le mariage et le concubinage n'impliquent pas les mêmes droits et obligations entre les conjoints.

Québec, le mariage et le concubinage n'impliquent pas les mêmes droits et obligations entre les conjoints. En fait, le Code civil du Québec ne reconnaît pas l'union libre comme un état de droit, c'est-à-dire, source de droits et d'obligations, pas plus que comme un contrat innomé. On pourrait résumer la philosophie du Code civil

par celle de Napoléon qui disait: « Les concubins se passent de la loi, la loi se désintéresse d'eux ».

Toutefois, une convention peut être ratifiée entre les deux concubins pour prévoir la séparation des biens et les obliga-

tions qui subsisteront en cas de dissolution du couple. Cette convention sera régie par le droit commun des contrats, prévu dans le Code civil du Québec. En cas de conflit sur l'interprétation d'une clause de la convention, les deux concubins iront devant un tribunal ordinaire de droit commun et non devant la Chambre de la famille. Il est conseillé de consulter un(e) avocat(e) ou un(e) notaire pour faire une telle convention.

Nous ne pouvons donc que constater le vide du Code civil du Québec face à l'union de fait qui, en plus de ne prévoir aucun droit ni obligation entre les concubins pendant leur union, ne prévoit rien pour la dissolution du couple ni en cas de décès du conjoint. En effet, contrairement aux couples mariés, aucune règle automatique ne s'applique alors. Par exemple, en cas d'absence de testament, le partenaire en union libre ne fait pas partie des héritiers légaux. Cependant, rien n'empêche les concubins de rédiger un testament en faveur de l'autre pour se préparer à l'éventualité de la mort de l'un d'eux. Mais encore faut-il le faire sinon, le conjoint de fait n'a aucun droit sur la succession en vertu du Code civil.

Il existe une importante exception au principe général de la non reconnaissance de l'union libre: les lois à caractère social. En effet, la plupart de ces lois (par exemple Loi sur l'aide juridique, Loi sur l'assurance-automobile, Loi sur la sécurité du revenu, Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles etc...) reconnaissent les partenaires en union libre comme des conjoints au même titre que des époux. Toutefois, les lois qui reconnaissent les conjoints de fait ne les définissent pas tous de la même façon. On peut constater deux principales distinctions, soit les régimes d'as-

assurance sociale et les régimes d'assistance sociale.

Dans les régimes d'assurance sociale, les conjoints de fait sont reconnus après trois ans de vie commune ou un an si un enfant est né ou à naître de l'union. On peut définir les régimes d'assurance sociale comme ceux qui visent à remplacer la perte de revenu associée à la réalisation d'un risque contre lequel un individu est assuré (par exemple, le régime des rentes du Québec, les indemnités en cas d'accident de travail, l'assurance automobile etc...). Les régimes d'assistance sociale, quant à eux, sont tous les programmes visant à venir en aide aux personnes dans le besoin (l'aide sociale en est un exemple). Dans le cas de ces régimes, les concubins sont reconnus comme conjoints après un an de vie commune ou immédiatement si un enfant est né de leur union. On peut critiquer le manque d'harmonisation de ces définitions qui donne parfois l'impression que le gouvernement tient plus rapidement à considérer des **c o n c u b i n s** comme des conjoints lorsqu'il s'agit de leur imposer des obligations que lorsqu'il s'agit de leur fournir des avantages...

***Le gouvernement
tient plus
rapidement à
considérer des
concubins comme
des conjoints
lorsqu'il s'agit
de leur imposer des
obligations que
lorsqu'il s'agit de
leur fournir
des avantages.***

Pour ce qui est de la question des enfants, peu importe le choix qu'on fait leurs parents quant à leur état civil (mariage ou union libre), ils sont protégés par le Code civil. En effet, le Code énonce un important principe: tous les enfants dont la filiation est établie ont les mêmes droits et mêmes devoirs, quelles que soient les circonstances de leur naissance ce qui implique qu'ils ont droit à des aliments et qu'ils succèdent à leurs parents décédés sans testament. Il n'existe plus de distinctions entre les enfants dits légitimes et naturels (ou illégitimes) depuis 1981. Les conjoints de fait peuvent aussi adopter des enfants.

Il s'agit maintenant de voir comment s'harmonisent toutes ces règles dans le cadre de la famille recomposée. Comme nous venons de le préciser, l'obligation alimentaire s'applique entre les parents et les enfants dont la filiation est établie. Cette défi-

inition exclue de l'obligation alimentaire les parents affectifs ou le beau-parent. Mais dans les faits, la participation spontanée du beau-parent à l'entretien des enfants qui ne sont pas les siens et qui vivent dans son foyer aura des conséquences, notamment au niveau de la pension alimentaire du parent. Les revenus personnels du beau-parent seront pris en considération dans le calcul de la pension alimentaire due aux enfants de son conjoint de fait par le parent qui n'est pas gardien. Toutefois, le beau-parent ne peut exiger le remboursement des sommes versées pour ses beaux-enfants à son conjoint ou au parent non gardien.

Il y a aussi des conséquences plus avantageuses quant à la participation spontanée du beau-parent à travers d'autres branches du droit, entre autres au niveau de la fiscalité, à travers la notion de «personne à charge». En effet, le terme «enfant» y est défini assez largement pour qu'il puisse s'étendre aux propres enfants de la personne en cause ainsi qu'à ceux de son conjoint de fait, en autant évidemment, que le critère de participation spontanée aux dépenses relatives à l'enfant soit présent.

Parallèlement à l'obligation

alimentaire, les parents d'un enfant exercent envers lui l'autorité parentale. Celle-ci peut se définir comme l'ensemble des attributs conférés aux parents afin de leur permettre d'accomplir adéquatement leur rôle vis-à-vis leur enfant mineur. Cela comprend, entre autres, le droit et le devoir d'assurer l'éducation et l'entretien de l'enfant. Chaque parent subvient aux besoins de son enfant selon ses propres moyens. Cette autorité s'exerce par les deux parents et ce, peu importe lequel des deux en a la garde physique. En pratique, il est évident que le parent non-gardien sera limité dans l'exercice de son autorité parentale. Toutefois, seulement un

j u g e m e n t pourra le destituer de son autorité et ce, pour des motifs sérieux et dans le seul intérêt de l'enfant. Dans ce cadre, le rôle, les devoirs et les responsabilités du beau-parent sont encore mal définis. Le beau-parent n'a pas encore de statut ou d'autorité officielle recon-

nue. On s'interroge encore sur certaines questions, par exemple, quel est le statut du beau-parent face à ses beaux-enfants lors du décès du conjoint? À qui seront confiés les enfants? Est-ce qu'on privilégiera le parent biologique avec qui les ponts ont été rompus de-

puis plusieurs années ou le beau-parent avec lequel les enfants n'ont aucun lien juridique reconnu? La question reste encore ouverte.

Lorsqu'on parle de beaux-parents, on entend souvent parler de la notion «in loco parentis» qui signifie «à la place du parent». C'est en fait le parent psychologique qui prendra en charge matériellement et affectivement un enfant et se comportera dans les faits comme s'il en était le véritable parent, malgré l'absence de tout lien naturel. Autrefois, cette notion était souvent associée à la tante, la grand-mère ou un frère ou soeur aîné qui prenait en charge un enfant dont les parents décé-

Le fait de vivre dans une famille recomposée revêt certainement des avantages indéniables au niveau émotif et matériel. Mais il est important de bien connaître les conséquences que cela implique.

Généralement, la jurisprudence tient compte, pour accorder le statut «in loco parentis» à une personne de plusieurs facteurs. En particulier: l'importance du soutien financier fourni à l'enfant, l'intention de prendre la place du parent naturel absent, la relation

décédés ou gravement malades ne pouvaient plus s'acquitter de leurs responsabilités parentales. Aujourd'hui, dans le cadre de la famille recomposée, on peut se demander à quel point le beau-parent jouera ce rôle de substitut parental.

continue et permanente avec l'enfant, le renversement de la présomption selon laquelle le parent naturel doit subvenir aux besoins de son enfant, le fait que la personne soit prête à continuer de supporter l'enfant advenant le décès du parent naturel vivant avec l'enfant et finalement, l'absence de contribution du parent non-gardien. Une fois que ce statut est accordé au beau-parent, cela crée une obligation alimentaire entre lui et l'enfant et il peut exercer l'autorité parentale avec le parent naturel de l'enfant, sans que cela n'enlève l'autorité parentale du parent naturel non-gardien. Trois personnes se partageront donc l'exercice de l'autorité parentale. Toutefois, pour le beau-parent qui se voit accorder ce statut, cela ne veut pas dire qu'en cas de rupture de l'union de fait, il se verra accorder un droit de garde ou d'accès par rapport à l'enfant et ce, malgré l'obligation alimentaire qui lui est imposée.

En conclusion, on ne peut que constater que vivre en union de fait permet d'éviter certaines contraintes du mariage. Mais, l'autre côté de la médaille, c'est qu'on est moins protégé en cas de rupture, à moins de rédiger une convention très claire pour prévenir des dommages parfois très douloureux. Le fait de vivre dans une famille recomposée revêt certainement des avantages indéniables au niveau émotif et matériel. Mais il est important de bien connaître les conséquences que cela implique.

Et les enfants dans tout ça...

par Lorraine Desjardins

J'avais pour but, dans le cadre de ce bulletin, de trouver des adolescents qui allaient nous parler de leur expérience de vie en famille recomposée. J'aurais bien aimé, idéalement, que les expériences qui allaient m'être contées, soient positives et contribuent d'emblée à redorer le blason de la recomposition familiale. J'aurais voulu contribuer à défaire les stéréotypes qui font parfois utiliser le terme de «décomposition» plutôt que «recomposition» familiale.

Mais la vraie vie reflète rarement ce que les idéaux voudraient qu'elle soit, et les deux adolescents que j'ai rencontrés, un soir de février dernier, étaient des êtres humains bien réels, avec des défis concrets à relever à chaque jour de leur existence.

Fred et André ont respectivement 13 et 16 ans et ils fréquentent une maison de jeunes du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Pour eux, le Carrefour-Jeunesse est le lieu par excellence où ils peuvent se réapproprier un espace vital et exercer leur plein potentiel d'être humain. «Quand tu entres ici, c'est comme si tu fermes la porte sur tous les problèmes que tu peux vivre à l'extérieur. En venant ici, tu deviens une autre personne, avec du monde autour qui t'apprécie pour ce que tu es vraiment», me dit Fred en parlant du Carrefour-Jeunesse.

Jusque-là, André et Fred ne sont pas différents des jeunes de leur âge; ils ont besoins d'un lieu d'expression et de socialisation bien à eux, et le milieu de vie qu'ils retrouvent à leur maison de jeunes répond largement à leurs besoins. Mais ce qui les caractérise, au-delà des adolescents «ordinaires», est le fait qu'ils ont tous deux vécu des recompositions familiales à répétition et qu'ils ont développé, ce faisant, des stratégies de survie carrément admirables !

Lorsque je demande à André, par exemple, combien il a de frères et de sœurs, il me répond qu'il a deux sœurs, deux anciens demi-frères une ancienne demi-sœur et une demi-sœur. Comme système de fratrie, on se rend tout de suite compte que c'est assez complexe à gérer. André a perdu sa mère alors qu'il avait onze mois; son père s'est remarié un an après pour se divorcer au bout de six années de vie commune avec sa seconde femme. André a gardé de bons souvenirs de cette première recomposition familiale. Pour lui, il s'agissait d'une «vraie famille» avec un climat de vie assez harmonieux. D'ailleurs,

étant donné qu'il avait perdu sa mère en très bas âge, il ne lui avait pas difficile de faire le deuil de sa famille d'origine.

Lorsque je lui demande, André me répond qu'il a deux sœurs, deux anciens demi-frères une ancienne demi-sœur et une demi-sœur.

Depuis deux ans, toutefois, son père s'est remarié avec une bolivienne, elle-même mère d'une jeune adulte de 19 ans. Au début, ça se passait plutôt bien entre

eux, mais depuis l'arrivée au pays de la fille de sa belle-mère, le climat s'est passablement détérioré. «La façon dont ça fonctionne, chez nous, c'est que la femme de mon père passe par lui pour exercer son autorité. Elle lui transmet ses exigences et mon père me les transmet par la suite», me raconte André. «Avant, mon père me laissait faire tout ce que je voulais, mais depuis que sa femme est arrivée dans sa vie, c'est comme s'il essayait de rattraper le temps perdu. Il aurait fallu que mon père commence à m'encadrer plus tôt pour que ça ait un effet sur moi. Là, c'est comme si son système de valeurs avait changé du tout au tout, et c'est comme si c'était sa femme qui prenait toutes les décisions.»

Quand je lui demande com-

ment il s'explique le comportement de son père et de sa belle-mère, André me répond que ça tient surtout au fait que cette dernière essaie de faire correspondre les règles qu'elle veut faire respecter par sa fille avec celles d'André devrait suivre. Avant que sa demi-soeur n'arrive chez lui, les parents d'André lui demandait d'être présent à certaines heures de la journée, mais il avait ensuite le loisir de circuler comme bon lui semblait. Dernièrement, sa présence est requise à la maison de plus en plus souvent, un peu comme si son père et sa femme essayaient de recréer, artificiellement, un climat familial traditionnel.

Pourtant, André n'a même pas de chambre à coucher là où il habite présentement, il dort sur un divan entre le salon et la salle à manger. Il dit également avoir à payer tous ses vêtements et ses dépenses personnelles. «Comme c'est là, mes privilèges se limitent à avoir un toit au-dessus de la tête et des repas fournis. Pour le reste, il faut que je me débrouille tout seul.» J'ai demandé à André si c'était facile pour lui de communiquer avec son père. Il m'a répondu que son père et lui étaient allés prendre une marche, il n'y a pas si longtemps, mais que ça n'avait pas vraiment arrangé les choses. Il avoue toutefois

qu'il n'est pas un ange lui non plus et qu'il a fait une fugue avait été une tentative de faire comprendre à son père qu'il trouvait sa situation intolérable.

André m'est apparu comme un peu au bout de son rouleau au moment où il me racontait tout ça. Il avouait avoir à faire face à beaucoup de colère envers son père. Quant à sa belle-mère, il la définit bien davantage comme étant la femme de son père que comme étant un adulte avec lequel il aurait une relation privilégiée.

Fred, pour sa part, habite dans le quartier depuis moins d'un an. Il me dit que sa mère a toujours eu tendance à changer de ville en même temps qu'elle changeait de conjoint. À 13 ans, Fred a déjà plus de vécu que bien des adultes que je connais (moi y compris) et est d'une lucidité à couper le souffle ! Il avait six ans quand ses parents se sont séparés définitivement. Il est également l'aîné des enfants de sa mère.

Ce qui m'est apparu comme le plus étonnant chez Fred, c'est qu'il parlait de sa mère avec la même profondeur d'analyse et la même sérénité qu'un adulte parlerait de ses parents.

une petite fille. Fred est d'ailleurs très attaché à sa demi-soeur et il en

parle avec beaucoup de tendresse.

Quand Fred parle de sa mère, il donne l'impression de lui vouer une affection sans bornes : «Ma mère, c'est ma mère ! Elle aura beau faire ou dire tout ce qu'elle voudra, je vais l'aimer quand même». Fred semble aussi avoir beaucoup de compassion pour elle. Quand je lui demande s'il n'en a pas un peu marre de changer de ville aussi souvent et de changer de vie, il me répond qu'il commence à y être habitué puisque ça fait une bonne dizaine de fois que ça lui arrive depuis que ses parents ont divorcé. On devine toutefois que son apparente bonhomie fait partie des stratégies de survie qu'il a développées depuis qu'il est tout petit et qu'elle l'aide à dédramatiser les crises auxquelles il a à faire face dans son quotidien.

Je lui ai également demandé si, avec toute l'expérience qu'il avait acquise au cours des années, il arrivait à prédire le dénouement des relations amoureuses de sa mère. «Je la connais ma mère. Des fois, je lui dis que je lui donne pas trois mois avec son nouveau «chum» et c'est bien rare que je me trompe. Faut dire que je suis un peu jaloux aussi. Ça m'est arrivé une couple de fois d'avoir à la défendre contre un conjoint violent, et quand je pressens que le gars avec qui elle est a un potentiel de violence, j'aime pas ça !»

Ce qui m'est apparu comme le plus étonnant chez Fred, c'est qu'il parlait de sa mère avec la même profondeur d'analyse et la

même sérénité qu'un adulte parlerait de ses parents. C'est un peu comme si il avait fait le tour de la question plusieurs fois et qu'il avait définitivement fait le deuil de voir le comportement de sa mère se modifier.

Bien sûr, les récits de vie dont je viens ici de rendre compte sont extrêmes et il ne faudrait pas en conclure que tous les adultes qui tentent leur chance dans la recomposition familiale sont des irresponsables. On ne doit même pas en conclure que les parents des adolescents que j'ai interviewés sont eux-mêmes coupables d'incompétence dans leur façon de gérer leur réalité familiale; leur version des faits n'ayant pas eu l'occasion d'être donnée. De plus, dans le cas de Fred, on ne réellement parler de recomposition amilale comme telle. Les expériences qu'il a vécu, à travers les relations amoureuses de sa mère, s'apparentent d'avantage à des coups de coeur qu'à une volonté réelle de bâtir une relation.

Ce qui ressort clairement, toutefois, du témoignage de Fred et d'André, c'est qu'ils ont à faire face à des réalités complexes et difficiles pour lesquelles ils ne reçoivent aucun soutien direct. À ce titre, leurs parents pourraient également bénéficier positivement d'une aide

technique afin de mieux comprendre tous les éléments qui contribuent à assombrir la qualité des relations qu'ils essaient d'établir entre les adultes et les enfants qui constituent leur cellule familiale. Au lieu de cela, les uns et les autres sont laissés à eux-mêmes, et la société attend d'eux qu'ils développent seuls les stratégies de survie qui leur permettront de continuer à fonctionner et à produire.

Ce refus, de la part de ceux qui définissent la norme des valeurs socialement acceptables, de reconnaître que les familles recomposées sont largement en voie de constituer justement cette norme, fait en sorte que de nombreux individus se voient privés du soutien auxquels ils devraient avoir droit. Il est urgent d'opérer un réaménagement en profondeur des valeurs, afin que nos intervenants sociaux et nos dirigeants orientent adéquatement leurs actions et que ce soit des êtres humains réels qui en bénéficient.

Il est urgent d'opérer un réaménagement en profondeur des valeurs, afin que nos intervenants sociaux et nos dirigeants orientent adéquatement leurs actions et que ce soit des êtres humains réels qui en bénéficient.

meillait en eux, derrière leur air de bonhomie ou de défiance. Quand

je leur ai demandé si, malgré tout, ils croyaient encore à l'amour et s'ils avaient l'intention d'avoir des enfants un jour, ils m'ont tous les deux répondu que oui, sans une seconde d'hésitation.

Je doute fort que, pour eux, le seul modèle viable de structure familiale soit celui de la famille nucléaire traditionnelle. Toutefois, ils ont l'espoir de vivre une relation durable et harmonieuse avec un autre être humain au cours de leur vie, et cela, aucun revers de l'existence ne saurait les en dissuader. La profondeur du lien affectif qu'ils éprouvent encore pour leur parent naturel (le père, dans le cas d'André et la mère, dans le cas de Fred) semblent avoir résisté lui aussi à toutes les épreuves que la vie a pu mettre en travers de leur route. C'est précisément sur la préservation de ces liens affectifs que devrait reposer les stratégies d'intervention, en éduquant les beaux-parents et les parents eux-mêmes à en reconnaître l'avantage.

Je vous ai peut-être décrit la vie de deux adolescents exceptionnels dans leur façon de négocier avec la réalité, mais leur vécu est partagé par de plus en plus de jeunes au Québec et en Amérique du Nord. Les enfants de familles recomposées ont entre autre ceci de particulier qu'ils sont capables, davantage que ceux qui ont vécu moins de situations de crise, d'une grande compassion envers la souffrance de leurs semblables. Encore faudrait-il que la société leur donne le droit et les moyens d'exercer cette compassion envers eux-mêmes.

La famille... composée autrement

par Sylvie Lévesque et Ginette Decoste

Le Conseil de la famille a récemment publié un Avis intitulé La famille ... composée autrement ainsi qu'une brochure sur L'art de mieux vivre une recomposition familiale.

Mme Sylvie Lévesque, de la FAFMQ, a rencontré Mme Ginette Decoste, analyste-conseil, qui a effectué la consultation, la recherche et la rédaction de cet Avis pour le compte du Conseil de la famille et qui a participé à la publication de la brochure.

S.L. : *Qu'est-ce qui a incité le Conseil de la famille à se pencher sur le sort des familles recomposées?*

G.D. : C'est d'abord parce que les membres ont noté cette préoccupation lors de leurs consultations. En effet, si les familles monoparentales ont émergé dans notre société au cours des dernières décennies, le phénomène des familles recomposées a pour ainsi dire suivi ce mouvement. C'est comme une suite logique. En fait, ces familles sont à la fois présentes autour de nous et mal connues. **Présentes**, parce que nous avons tous dans notre entourage, un neveu, un voisin, une amie ... devenu demi-frère, «beau-père» ou encore nouvelle conjointe dans cette forme de famille. **Mal connues**, parce que même si le phénomène de la recomposition familiale tend à croître, son importance statistique est moins grande qu'on ne le croit

généralement. En effet, l'Enquête sociale et de santé 1992-93 indique que 8,4 % des familles, comptant au moins un enfant mineur, sont des familles recomposées.

Le Conseil, en saisissant mieux leur réalité et leur spécificité, avait deux objectifs précis. D'abord, il voulait éviter la stigmatisation et la marginalisation dont elles peuvent être l'objet, considérant néfastes les préjugés manifestés envers ces personnes si déterminées à rebâtir une vie familiale. Par contre, le Conseil ne pouvait pas souscrire aux opinions qui banalisent les premières ruptures, tout comme les subséquentes, les décrivant comme des étapes de croissance régulières et normales de la vie familiale. Cette manière de penser semble s'imposer dans certains milieux comme politiquement et socialement acceptable. Le Conseil pense, que la rupture familiale, inévitable dans certaines situations, devrait demeurer un acte de dernière instance ayant des conséquences importantes sur les personnes qui la vivent, particulièrement sur les enfants.

Comment s'y prend-on pour faire le tour d'une si vaste question?

Prétendre faire le tour, serait justement ... prétentieux. Disons que nous avons abordé la question avec honnêteté, franchise et courage, à certains égards. Au début, il faut s'efforcer de cerner son sujet, ce qui n'est pas facile nécessairement, car la recomposition familiale est imbriquée dans le thème plus large de la rupture conjugale. Il est donc difficile de comparti-



LA FAMILLE ... COMPOSÉE AUTREMENT

menter les deux aspects dans une étude, comme dans la vraie vie.

Nous nous sommes inspirés de la documentation produite par les universités, les chercheurs individuels, les organismes communautaires, en parcourant les plus récents ouvrages et articles publiés au Québec, aux États-Unis et en Europe. Aussi, comme pour la plupart de nos travaux, nous avons procédé par voie de consultation en

approchant des groupes de personnes, adultes et enfants, vivant la situation de famille recomposée ou s'apprêtant à le faire, ou encore des personnes qui en sont témoins comme chercheurs, thérapeutes et intervenants. Le Conseil a d'ailleurs bénéficié des commentaires éclairés des dirigeantes de votre organisme sur une version préliminaire de l'Avis. La communication des résultats de nos consultations prennent ensuite diverses formes. Cette fois-ci, nous avons choisi d'intégrer les témoignages les plus touchants et les plus pertinents tout au long du texte. J'ai assisté à toutes les séances de consultation, je puis vous dire que ce sont les témoignages des enfants qui nous atteignent le plus. Ils sont directs, francs. Plusieurs sont souffrants, ça c'est certain! On ne peut s'empêcher de se demander comment ils récupéreront tout ça à l'âge adulte.

Si le Conseil avait un message à transmettre aux parents, quel serait-il?

Sans hésiter, je dirais tenir compte des enfants! D'ailleurs, ils constituent la raison d'être et la première préoccupation de cet Avis. Nous leur consacrons même un chapitre complet. En fait, les enfants vivent une position paradoxale dans la recombinaison fami-

liale. Ils sont concernés au plus haut point, mais, en même temps, ils jouent, bien malgré eux, un rôle somme toute assez secondaire et passif dans la planification et la réalisation du projet, qui est avant tout celui des adultes.

La rupture les avait déjà grandement dérangés! L'initiative d'un des parents (ou des deux) de fonder une nouvelle famille vient confirmer la brisure de la famille d'origine. Cet événement est en quelque sorte le signal qu'il n'y a plus de retour en arrière possible. La vie se réorganise dans un sens qu'ils n'ont pas voulu.

La recombinaison familiale est imbriquée dans le thème plus large de la rupture conjugale. Il est donc difficile de compartimenter les deux aspects dans une étude, comme dans la vraie vie.

pourront, à divers degrés, se sentir tirillés, déstabilisés, frustrés et insécurisés.

Comment alors minimiser les contre-coups de la nouvelle situation?

Les enfants vivent une position paradoxale dans la recombinaison familiale. Ils sont concernés au plus haut point, mais, en même temps, ils jouent, bien malgré eux, un rôle somme toute assez secondaire.

A v a n t tout, il faut que les enfants soient rassurés, qu'ils sachent qu'ils ne perdront ni l'un ni l'autre des parents (si l'on fait exception des situations extrêmes). Il faut qu'ils continuent de voir leurs deux parents régulière-

ment, durant des moments suffisamment longs, pour entretenir des liens significatifs. La coparentalité veut encore dire quelque chose après une rupture! Les enfants ont aussi besoin qu'on les informe et qu'on leur explique ce qui se passe. Il y a des périodes où il est difficile de le faire lorsqu'on est aux prises soi-même avec des problèmes et des incertitudes. Il faut surtout qu'on leur donne le temps d'assimiler, de digérer toutes les pièces du «puzzle».

Le Conseil est-il optimiste au sujet des familles recomposées?

Le Conseil croit beaucoup dans la force des parents devant les diverses situations qui peuvent se présenter au cours d'une vie familiale. Au sujet de la recombinaison, il a été impressionné par leur grande détermination à vouloir réinvestir dans une nouvelle famille. À ce propos, vous lirez les

passages qui parlent des motivations des gens. Il y a là une belle énergie et une extraordinaire volonté! Le Conseil pense donc que les parents sont les premiers artisans de la réorganisation familiale.

Si le Conseil reconnaît et respecte l'aspect privé et intime du projet de recomposition familiale, il en reconnaît aussi les aspects sociaux et politiques puisqu'on ne peut nier que des décisions

personnelles et familiales ont des conséquences en terme de demandes de services. On ne peut davantage nier que le climat et les ressources qu'une société met de l'avant peuvent influencer, dans une grande mesure, la vie des gens. C'est pourquoi, le Conseil a dégagé de sa réflexion un certain nombre de conditions facilitantes qu'il explicite dans l'Avis, mais dont je peux vous livrer ici l'essentiel.

- Le maintien de la coparentalité pour le plus grand bien des enfants;
- l'obtention d'un consensus viable sur la définition des rôles des membres de la nouvelle famille;
- le maintien ou l'établissement d'un réseau d'adultes significatifs auprès des enfants ayant connu la rupture et ses conséquences;

- l'accès à divers services;
- une meilleure connaissance de la situation des familles recomposées pour mieux saisir leur réalité.

Si le Conseil reconnaît et respecte l'aspect privé et intime du projet de recomposition familiale, il en reconnaît aussi les aspects sociaux et politiques.

qu'il adresse à un grand nombre d'intervenants placés à divers niveaux de compétence et de responsabilités comme les ministères de la Justice du Canada et du Québec, les intervenants judiciaires et sociaux, les organismes familiaux et les CLSC, les institutions d'enseignement supérieur, les corporations et les associations professionnelles, les entreprises, la Fédération des commissions scolaires, les directions d'école, les comités de parents et les comités d'école, Statistique Canada, le Bureau de la statistique du Québec

Les parents ont un rôle-clé à jouer dans l'actualisation de ces conditions facilitantes. Ils doivent cependant être épaulés dans cette énorme tâche. C'est pourquoi le Conseil a assorti ces conditions de recommandations

et enfin, les organismes subventionnaires. Vous pourrez prendre connaissance du libellé précis des recommandations en vous référant au texte de l'Avis. Cette énumération est peut-être longue, mais elle a le mérite de signifier haut et fort que les parents ne sont plus seuls à ... travailler à leur projet!

Avant que ne se concrétisent ces recommandations, sur quelles ressources les familles peuvent-elles compter?

Il est apparu difficile au Conseil de la famille de justifier des services exclusifs aux membres des familles recomposées. On comprend qu'un thérapeute, par exemple, peut recevoir des personnes qui vivent les premières difficultés comme celles qui se préparent à vivre une recomposition familiale. Le contexte de restrictions budgétaires inquiète évidemment le Conseil, d'autant plus qu'il favorise depuis sa création des actions pré-

ventives, lesquelles sont souvent sacrifiées en premier.

Le Conseil estime que l'on devrait pouvoir se préparer à vivre en famille recomposée, comme autrefois on pouvait bénéficier des cours de préparation au mariage.

Le Conseil estime que l'on devrait pouvoir se préparer à vivre en famille recomposée, comme autrefois on pouvait bénéficier des cours

de préparation au mariage. Lorsque les personnes ont besoin de

consulter des thérapeutes, le Conseil croit que ceux qui pratiquent une approche systémique sont particulièrement bien préparés à comprendre les nombreuses interrelations entre les membres qui forment une unité familiale. Il espère aussi que les entreprises mettront de plus en plus de services à la disposition de leurs employés qui éprouvent des difficultés familiales, comme ils ont eu par le passé certaines initiatives heureuses dans le domaine des toxicomanies, par exemple.

Pour clore la question des services, le Conseil réitère sa position sur la nécessité de rendre accessibles, gratuitement et sur l'ensemble du territoire, les services de médiation avant que les procédures judiciaires soient entreprises par un couple. Bien des problèmes pourraient ainsi être évités, tout au moins minimisés.

Parlez-nous maintenant de la brochure qui accompagne l'Avis.

Cette brochure reprend essentiellement les thèmes traités dans l'Avis en mettant l'accent sur les conditions qui facilitent la recomposition familiale comme son titre l'annonce : **L'art de mieux vivre une recomposition familiale.** C'est un document attrayant et accessi-

ble, qui pourra être lu par tous les membres de la famille et utilisé dans les groupes de soutien. Nous avons choisi le médium du dessin d'objets que l'on retrouve dans toutes les maisons (tables, chaises, billard) pour symboliser les événements qui surviennent en contexte de recomposition familiale ou lorsqu'on s'apprête à réaliser le projet.

On y aborde sans détour les possibles difficultés et les défis auxquels parents et enfants devront faire face. On mise beaucoup sur les motivations qui animent les adultes pour arriver à former

non seulement un couple ... mais une famille. On fait une grande place à l'enfant, sans l'accord et l'adhésion duquel il n'y aura pas de recomposition. On insiste sur la nécessité de consolider la coparentalité

qui se poursuit en dépit et au-delà de la rupture des parents.

On y parle des nouveaux

conjoint, de ceux et celles qui prennent, à certains égards, le relais de la responsabilité parentale auprès des enfants. On suggère d'avoir recours aux services sans fausse honte, avant que ne se détériorent les situations. Le Conseil espère que ce document sera utile à ceux et celles qui vivent dans ce cadre de vie particulier où il est possible de connaître à nouveau stabilité et affection.

En conclusion, que peut-on espérer d'une réflexion comme celle que le Conseil a faite sur la question des familles recomposées?

Je l'ai dit plus haut, la question de la recomposition familiale peut difficilement être considérée seule. Dans un avenir rapproché, le Conseil espère que soit encore plus approfondie la connaissance des familles recomposées, parce qu'il reste beaucoup à faire et à partager. Il souhaite aussi qu'une réflexion s'amorce sur la question plus fondamentale et globalisante de la stabilité conjugale et familiale.

**Le Conseil
souhaite aussi
qu'une réflexion
s'amorce
sur la question
plus fondamentale
et globalisante
de la stabilité
conjugale et
familiale.**

En partenariat avec...

par Marcelle Regimbald

Le Comité aviseur sur la médiation communautaire au service des familles recomposées comprend cinq membres issus de divers organismes: Mme Lise Cadieux, directrice de la FAFMQ, Mme Lyne Kurtzman, agente de développement aux services des collectivités, Mme Louise Monfette, coordonnatrice de La Source, Mme Louise Gaudreau, du département des sciences de l'éducation à l'UQAM et Mme Marcelle Regimbald, coordonnatrice à Relais-femmes. Mme Regimbald a gentiment accepté de nous faire part de ses réflexions personnelles relativement à ce Comité.

« En partenariat avec... »... quels vocables fort populaires depuis quelque temps et particulièrement en cette période économique difficile ! Ces termes sont interprétés de multiples façons et abondamment utilisés à toutes les sauces ! En somme, du point de vue d'actrices communautaires, ces mots sont usuellement galvaudés.

Quelle définition le secteur communautaire donne-t-il au partenariat ? Je vous répondrai spontanément que le déroulement du projet *La médiation au service des familles recomposées* illustre parfaitement bien la fusion en-

Qu'est ce que la médiation communautaire familiale?

La médiation communautaire familiale est une démarche volontaire d'un couple visant à résoudre, par consensus, des conflits matrimoniaux et familiaux, actuels ou en développement, par l'identification et la réorganisation des besoins de chaque membre de la famille, tant sur le plan financier, légal qu'interpersonnel. Cette démarche se fait avec l'aide d'une tierce personne, le médiateur ou la médiatrice communautaire, formée en conséquence et dont la tâche vise l'établissement, par les parties elles-mêmes, de solutions acceptables et viables.

tre la théorie et la pratique d'une expérience partenariale communautaire exceptionnelle.

L'interprétation du savoir théorique, celui du milieu des groupes de femmes, un sens démocratique basé sur le respect mutuel des membres du comité aviseur constituent des éléments *sine qua non* dans la réussite de l'objectif principal: créer un programme de formation à l'intention des familles recomposées.

J'ai rarement été partie prenante d'une telle solidarité, laquelle a permis la conception et l'expérimentation de ce programme.

Malgré les obstacles et les embûches que les membres du Comité ont dû traverser, elles ont su maintenir le cap sur l'objectif fondamental du projet dans un souci constant de servir prioritairement les familles recomposées. Je dois dire que cette belle «aventure» m'a enrichie tant sur le plan personnel, professionnel que collectif.

Nul doute que l'expertise et le professionnalisme de chacune des membres du Comité aviseur ont largement contribué à la réussite de ce programme.

Relais-femmes est fier d'avoir participé à cette expérience professionnelle et humaine qui aura, non seulement des répercussions communautaires évidentes, mais également des retombées dans le développement de réalisations futures.

La médiation communautaire familiale

par Lise Cadieux, Louise Gaudreau, Lyne Kurtzman

Origine du projet

S idée d'un projet de médiation pour familles recomposées est née, en 1993, à l'Association La Source de Victoriaville, sous l'impulsion de sa coordonnatrice d'alors Hélène Labrecque. La Source recevait des demandes de soutien de la part d'«ex» femmes monoparentales qui avaient formé une famille recomposée et qui connaissaient certaines difficultés rattachées à leur nouvelle situation familiale. Ces difficultés pouvaient être de différents ordres; il y avait celles qui découlaient de la rupture antérieure comme la pension alimentaire par exemple, mais il y avait aussi de nouveaux problèmes plus particulièrement reliés à la réalité de la recomposition familiale. Par exemple: comment vivre deux familles sous un même toit? Comment utiliser les espaces? déterminer des aires de repos? Comment gérer les repas, les loisirs, les habitudes de vie différentes? Des problèmes provenaient également d'aspects psychosociologiques comme l'acceptation des enfants du nouveau conjoint, la venue de demi-frères ou de demi-soeurs, les tâches domestiques, les responsabilités pa-

rentales, etc. Rapidement, le phénomène est devenu préoccupant au sein de l'association de Victoriaville et a rejoint la Fédération des Associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ).¹

Face à cette dimension qui émergeait à travers la pratique communautaire d'associations de familles monoparentales, La Source et la FAFMQ recherchent une nouvelle avenue, un moyen pour aider les familles recomposées à s'adapter à leur situation de vie, pour laquelle il n'existe pas de modèles et qui est à coup sûr très exigeante. La préoccupation de fond portée par les couples de familles recomposées était de se donner des outils pour fonctionner en famille recomposée, pour en comprendre la complexité et surtout pour prévenir une crise qui risquerait de les placer de nouveau devant une rupture familiale.

La préoccupation de fond portée par les couples de familles recomposées était de se donner des outils pour fonctionner en famille recomposée.

De 1993 à 1994, à l'intérieur de la FAFMQ, une réflexion se mène sur la question de la recomposition des familles et sur le lien entre famille monoparentale et famille recomposée (les différences, les particularités, les similitudes...). La

question est perçue comme importante et les associations reconnaissent qu'elles ont un rôle à jouer pour soutenir celles et ceux dans leurs milieux qui expérimentent ce nouveau type de vie familiale, et ce avec plus ou moins de succès.

C'est ainsi qu'au cours de son congrès d'orientation en janvier 1994 et suite à une consultation auprès de ses associations membres, que la FAFMQ entreprend un projet de restructuration qui intègre les familles recomposées à sa mission traditionnelle. Les objectifs de la Fédération sont redéfinis *pour mieux représenter la réalité d'aujourd'hui*. Dans les résolutions adoptées au consensus, la FAFMQ est mandatée pour: *favoriser l'amélioration des conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées*; (c'est nous qui soulignons) de *favoriser un processus de communication interne et d'échange pour identifier les préoccupations et problématiques de ses associations membres et pour être attentive aux besoins qui touchent aux droits, aux intérêts et aux problèmes des familles monoparentales et recomposées*.

Programme de formation à la médiation communautaire familiale

Fortes de ce mandat, La Source et la FAFMQ imaginent, en partenariat avec le Protocole UQAM/Relais-femmes, un programme ayant pour but de former

des conjointes et des conjoints de familles recomposées à la médiation communautaire. Un financement est obtenu auprès du Secrétariat à la famille du Québec dans le cadre du Fonds Famille qui est géré conjointement par le Secrétariat et le Conseil québécois de la recherche sociale. Le projet s'insère dans une démarche rigoureuse d'évaluation dirigée par Louise Gaudreau, une professeure rattachée au département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). De par son expertise, (spécialiste en évaluation de programmes) Louise donne de la cohérence entre les différents aspects du programme, ses contenus et méthodes, et s'assure que les objectifs d'apprentissage sont bien rencontrés. Les autres personnes responsables du projet sont Louise Monfette et Rémy Nadeau de La Source, Lise Cadieux de la FAFMQ, Céline Martin de Relais-femmes et Lyne Kurtzman du Service aux collectivités de l'UQAM. **M a r c e l l e** Régimbald (Relais-femmes) et Hélène Labrecque (La Source) ont aussi collaboré activement à l'élaboration du programme avant de quitter leurs organismes respectifs.

Les apprentissages visés

La formation vise à rendre des conjointes et conjoints de familles

recomposées aptes à intervenir efficacement auprès d'autres familles recomposées pour les aider à solutionner des difficultés. Elle est guidée par cinq grands objectifs d'apprentissage. À partir de leur vécu dans une famille recomposée, les participantes et participants sont amenés à:

1) comprendre ce qu'est la médiation communautaire familiale: sa nature, ses objectifs, les problèmes sur lesquels elle permet d'intervenir, son déroulement, son éthique, ses facteurs de réussite et d'échec, ses effets positifs, ses limites;

La formation vise à rendre des conjointes et conjoints de familles recomposées aptes à intervenir efficacement auprès d'autres familles recomposées.

les indications qui justifient d'orienter les personnes vers d'autres ressources pertinentes

du milieu;

3) analyser les processus impliqués dans les interventions de médiation: attitudes requises, écoute,

communication, relation d'aide, résolution de problèmes;

4) prendre conscience de ses propres attitudes envers autrui, de ses valeurs, croyances et préjugés à l'égard des personnes vivant certains problèmes; de ses émotions, de sa capacité de dis-

tance affective et de ses habiletés à écouter, à guider, à exercer un leadership, à autocritiquer;

5) développer les principales attitudes et habiletés de base reliées à la communication, à la relation d'aide et à la résolution de problèmes en situation de médiation.

En plus de se familiariser avec les aspects sociaux et sexuels du phénomène de la reconstitution familiale, les participantes et participants apprennent donc les grandes étapes de la médiation familiale et ses dimensions éthiques, à référer leurs pairs vers des ressources adéquates s'il y a lieu, à faire les distinctions qui s'imposent selon le sexe des aidés (aux plans financiers, des enfants, des revendications), à maîtriser les principales techniques de médiation, de communication et

Les activités alternent entre des exposés, le visionnement de vidéo, des démonstrations, des exercices et simulations en petites équipes, des jeux de rôles, des discussions et des mises à l'essai dans le milieu.

2) approfondir les caractéristiques de la famille recomposée et les préoccupations des conjointes et conjoints, évaluer la situation particulière des femmes en famille recomposée, le degré d'autonomie des conjoints pendant la médiation et

d'écoute de même que celles de la relation d'aide. Les activités alternent entre des exposés, le visionnement de vidéo, des démonstrations, des exercices et simulations en petites équipes, des jeux de rôles, des discussions et des mises à l'essai dans le milieu.

Résultats de l'expérimentation

Un groupe de onze conjointes et conjoints de Victoriaville, membres de l'Association La Source s'est prêté à l'expérimentation et à l'évaluation du programme au printemps 1994 (mai-juin). Ils ont suivi six sessions de formation (18 heures et demi), et se sont généreusement pliés aux exigences de l'évaluation du programme qui avait cours avant, pendant et après la formation.

De fait, avant de commencer leur formation, les participantes et les participants ont répondu à des questionnaires qui sondaient leurs connaissances et leurs attitudes par rapport à la médiation. On évaluait leur perception de la situation particulière des femmes et leur attitude à l'égard de l'autocritique notamment: deux dimensions centrales au programme. Cela permettait d'établir un point de départ pour l'évaluation du programme. Puis, immédiatement après la formation, ils

ont de nouveau répondu aux mêmes questionnaires. Nous avons alors pu constater que leurs connaissances s'étaient accrues de 20% comparé

Avant leur formation, les participantes et les participants ont répondu à des questionnaires qui sondaient leurs connaissances et leurs attitudes par rapport à la médiation.

au point de départ, ce qui est considérable comme effet d'un programme de formation. Quant aux attitudes, celles-ci sont restées semblables à ce qu'elles étaient avant la formation. Avant le programme, ces attitudes étaient favorables à la médiation communautaire et

positives à l'égard de préoccupations concernant la situation des femmes et envers l'autocritique. Six mois plus tard, lorsque les participantes et participants ont de nouveau répondu aux questionnaires, les résultats avaient persisté: les attitudes étaient restées positives et les connaissances, aussi élevées qu'immédiatement après le programme.

À la fin de la formation, le groupe a aussi répondu à une série de questions sur son degré de satisfaction ou d'insatisfaction envers le

programme qu'il venait de suivre. En général, ils ont exprimé une très vive satisfaction. Le taux de satisfaction pour tous les items vérifiés est de 87%, bien que la plupart aurait aimé que le programme dure plus longtemps. Il faut dire que certains ont exprimé leur réticence à l'égard de la dynamique qui s'était installée petit à petit entre les deux personnes qui ont donné la formation.

L'évaluation ne s'est pas arrêtée là, car il fallait vérifier si les participantes et les participants étaient passés à l'action, s'ils avaient appliqué correctement ce qu'ils avaient appris. Aussi, pendant les trois mois suivant la fin du programme de formation, ils ont pris note, dans un carnet conçu à cette fin, des interventions qu'ils faisaient pour aider d'autres conjoints et conjointes de familles recomposées, en appliquant des techniques reliées à la médiation communautaire.

Seulement quelques-uns d'entre eux ont trouvé l'occasion de faire de telles interventions et ce, pour différentes raisons.

D'abord, c'était pendant la période d'été, de vacances; il était difficile pour eux de s'organiser en réseau

d'aide et de faire savoir qu'ils pouvaient accompagner et aider d'autres familles recomposées. Mais surtout,

Immédiatement après la formation, ils ont de nouveau répondu aux mêmes questionnaires. Nous avons alors pu constater que leurs connaissances s'étaient accrues de 20% comparé au point de départ.

ils ne se sentaient pas sûrs d'eux-mêmes et de leur nouvelle compétence, ce qu'ils avaient d'ailleurs signalé au cours de différentes évaluations. Cela n'a pas empêché trois d'entre eux de faire des interventions d'aide en médiation auprès des conjoints de familles recomposées. Ce nombre paraît bien peu, mais en trois mois seulement, ces trois personnes ont à elles seules aidé 80 individus (48 personnes séparément et 16 couples), pour un total de 64 rencontres dont la durée était, en majorité, de trente minutes à une heure trente. Les deux principaux sujets abordés pendant ces rencontres ont été la sécurité financière et les pensions alimentaires. Ces rencontres ont majoritairement consisté à établir un premier contact, à évaluer le problème ou le conflit, à référer ou orienter les personnes vers des ressources locales et à faire de l'écoute. Puis, dans une moindre mesure, les interventions consistaient à vérifier le volontariat des conjoints, à faire des reflets et à aider à l'analyse des besoins des membres de la famille.

Deux mois après le programme, la moitié du groupe de participantes et participants a été rencontrée en entrevue individuelle. Celles-ci ont entre autres confirmé la grande satisfaction envers la formation reçue, ainsi que le sentiment d'insécurité devant l'éventualité de

faire des interventions reliées à la médiation communautaire. Les personnes interrogées ont encore une fois exprimé le souhait de voir d'autres sessions de formation s'ajouter au programme initial.

Ce programme de formation a donc eu un effet très positif sur les connaissances; il n'a pas influencé certaines attitudes qui sont positives dès le départ, mais a incité certaines personnes à réaliser, auprès de leurs pairs des familles recomposées, des interventions d'aide reliées à la médiation. Même si cette formation a satisfait le groupe de Victoriaville, sa durée reste insuffisante, car la plupart ne parviennent pas à se sentir suffisamment confiants pour essayer les approches de médiation auxquelles ils ont été initiés. Aussi, certaines des recommandations qui ont suivi l'évaluation suggèrent d'allonger la période de formation en y ajoutant des exercices,

Les associations reconnaissent qu'elles ont un rôle à jouer pour soutenir celles et ceux qui expérimentent ce nouveau type de vie familiale.

ateliers supplémentaires viendront s'ajouter à ce programme. Entre-temps, en réponse à la demande des membres de La Source qui ont bien voulu participer à l'expérimentation

et à l'évaluation de ce programme, nous organisons quelques sessions de formation complémentaire.

Étant donné ses résultats et ses effets bénéfiques dans le milieu, ce programme et l'aide offerte par ses participantes et participants dans leur milieu, méritent d'être implantés au Québec. Nous comptons y travailler, en commençant par apporter les quelques améliorations nécessaires pour faire de ce programme un outil communautaire complet par lui-même. Puis, nous verrons à examiner comment implanter cette innovation dans différentes associations de la FAFMQ.

Pour finir, nous tenons à signaler que notre programme ne vise aucunement à former des spécialistes en médiation familiale. Les personnes qui reçoivent cette formation ne peuvent d'ailleurs pas porter le titre de médiateur ou médiatrice familial, ce titre étant réservé à certaines catégories de professionnels et protégé par une loi québécoise (Gouvernement du Québec, 1993. L.R.Q. C-14). Notre programme vise exclusivement à former des aidants communautaires susceptibles de fournir leur concours à des familles recomposées désireuses de trouver des solutions aux difficultés qu'elles vivent.

¹ Parents Uniques de Laval, une association membre de la FAFMQ avait amorcé déjà des interventions de formation pour familles recomposées.

L'écho de Victo !

par Claudette Mainguy

*M*é oui, nous allions à Victoriaville pour faire une entrevue de groupe. Pas un rallye, un reportage! Comme nous partions ma DG, Lise Cadieux, et moi-même, il ne m'est pas venu à l'idée de demander comment nous allions nous rendre à La Source. Selon moi, elle devait le savoir. Erreur! Je sais qu'elle a une mémoire prodigieuse, mais le sens de l'orientation, ça c'est une autre histoire. Me croirez-vous si je vous dis que j'ai visité tous les quartiers de la ville, passant tantôt une église de jour et une autre de nuit. Après avoir demandé l'information à une gentille dame, nous sommes finalement arrivées au lieu de rendez-vous avec seulement quelques minutes de retard. Dès mon arrivée, j'ai troqué mon rôle de pilote de rallye pour endosser celui de journaliste.

L'idée de base du projet était de former des aidants naturels c'est-à-dire des personnes qui vivaient à l'intérieur même d'une cellule familiale recomposée. Ces nouveaux intervenants devaient, après la formation,

être en mesure d'offrir des services gratuits d'aide aux couples recomposés et à leurs enfants. Qui peut mieux comprendre un problème si ce n'est celui qui le vit ou qui l'a vécu?

Le programme de formation en médiation communautaire familiale a été mis sur pied à Victoriaville avec 11 membres de l'Association La Source inc. Nous avons rencontré pour vous Christiane, Louise, Marc, Monique et Viateur qui nous ont livré leurs impressions et leurs commentaires tant positifs et négatifs sur leurs

L'idée de base du projet était de former des aidants naturels, des personnes qui vivaient à l'intérieur même d'une cellule familiale recomposée. Qui peut mieux comprendre un problème si ce n'est celui qui le vit?

expériences de formation ainsi que leurs acquis.

Tout en étant au courant de l'ensemble du programme, Louise fut surprise, tout au long du déroulement des ateliers, de l'ampleur du projet ainsi que de la quantité de techniques qu'il fallait absorber. Et elle n'est pas la

seule. Christiane s'est sentie «happée» par les techniques et les notions. «Je sortais des sessions complètement à plat», ajoute-t-elle.

De fait chacune et chacun a

eu beaucoup de travail à fournir car en plus d'avoir à compléter régulièrement un cahier de bord, les participantes et participants ont eu à vivre trois évaluations et à noter tout ce qui se passait à l'intérieur des ateliers. Cueillettes de données, validation, mécanique de recherche évaluative, rapport des chercheuses! «On n'a pas idée de ce que c'est une recherche-action», dira Marc. Les participantes et participants ont tous trouvé difficile d'avoir à travailler dans ce contexte. Ce qui semble les avoir le plus dérangé est le manque de complicité chez le couple animateurs-formateurs. Ils n'animaient pas de la même façon et semblaient être rivaux. Malgré tout, l'équipe d'animateurs s'est concentrée sur le volumineux contenu, qui aux dires de Marc, leur a ouvert une dimension impressionnante. «J'ai pris conscience de l'importance de ce qu'est la recherche et, en ce sens, il y a plein d'aspects qu'on a pas touchés.» Le domaine scientifique est un domaine particulier où la rigueur est importante.

Les ateliers comprenaient un aspect théorique et pratique. Les participantes et participants parlent aisément de leurs techniques : celles du miroir, de la triangulation, de la reformulation, etc. Pour des néophytes comme nous, ils sont difficiles à suivre! Eux même, en parlent avec beaucoup d'aisance. Ils ont trouvé qu'il

y avait beaucoup de théories à absorber en peu de temps. Les activités pratiques se faisaient surtout sous forme de jeux de rôles. Il s'agit, vous vous en doutez, d'une mise en situation autour d'une problématique familiale donnée où les personnages se voient attribuer des attitudes ou des comportements précis. Pour compliquer un peu la chose, il arrivait souvent qu'à l'intérieur d'un même jeu, les rôles soient modifiés. Ça c'est moins évident ! Vous défendez un point de vue pendant un certain temps, puis soudainement, vous devez adopter le point de vue opposé.

Selon les participantes et participants, les jeux de rôles sont très importants parce que les situations rappellent des facettes des réalités quotidiennes. Ils contribuent à leur donner la confiance et l'assurance nécessaires à toute relation d'aide.

Nous avons cherché à savoir ce que les gens de Victo avaient retenu de ce programme de formation et comment ils l'appliquaient à leur vie de tous les jours. Pour Christiane, «on analyse mieux ce qu'on entend et ce qu'on dit surtout avec les enfants». «En raffinant mes techniques, ça m'a permis de rejoindre mes objectifs.

C'est une ouverture sur la communication», dira Louise. Viateur a réalisé que les techniques apprises s'appliquaient tant au niveau de son travail qu'avec ses enfants. «Savoir écouter m'a permis de détecter l'incohérence dans les discours, de comprendre les objectifs de mes clients, de détecter les ratourages de mes enfants et d'agir en conséquence.» Monique s'en sert partout : dans son travail, dans son couple et avec les enfants. «Maintenant, j'écoute au lieu de m'emporter. On m'a appris à faire baisser la pression.» Marc ajoute que cette formation a amené de l'humour dans le couple. Il a, de plus, appris à être juste et impartial. Christiane ajoute que «l'intervenante ne doit pas se laisser emporter par ses émotions.» Viateur précise que maintenant, il n'hésite plus à mettre des balises,

à recadrer les paramètres d'une conversation. En parlant du contenu, il ajoute : «lorsqu'on contrôle une situation, on s'y sent beaucoup plus à l'aise.» Christiane n'hésite plus à vérifier les dires, à expliquer ce qu'elle comprend et à émettre son opinion.

«Ma pensée est mieux structurée», précise-t-elle. Toutes et tous ont compris qu'il y a une énorme différence entre entendre et comprendre.

Toutes et tous sont d'accord pour dire que l'expérience est très positive. Ils ont réalisé qu'ils avaient le potentiel pour aider leurs pairs. La formation a suscité le désir de s'impliquer dans leur communauté. Toutefois, ils éprouvent le besoin d'un complément de formation. Ils ont suggéré des points sur lesquels ils aimeraient s'attarder avant de plonger dans le feu de l'action. Ils justifient la nécessité de ce complément par le fait que tout le suivi autour d'un tel projet leur a laissé peu de temps pour approfondir et élargir leurs connaissances. Les points qu'ils ont retenus pour une formation d'appoint touchent, entre autre, l'équité entre les hommes et les femmes, tant au niveau théorique que pratique, et le désir d'approfondir certaines techniques de relation d'aide.

Nous remercions particulièrement l'équipe de La Source qui a accepté de se prêter à la phase expérimentale du programme de formation en médiation communautaire familiale auprès des familles recomposées. Cette aventure fut un peu comme un voyage dont on ne connaît pas la destination et, par conséquent, où on ne peut prévoir tous les imprévus.

**Toutes et tous
sont d'accord pour
dire que l'expérience
est très positive.
Ils ont réalisé qu'ils
avaient le potentiel
pour aider leurs
pairs. La formation
a suscité le désir de
s'impliquer dans
leur communauté.**

Une visite à Parents uniques de Laval

par Lorraine Desjardins

Après ses 23 ans d'existence, l'Association Parents Uniques de Laval peut se vanter d'avoir accompli beaucoup auprès des familles monoparentales, et ce, bien avant que le terme ne soit inventé. En pénétrant dans cette superbe maison du vieux Ste-Rose, on a déjà l'impression que les assises de cette association membre de la FAFMQ sont très solides, et que les interventions qu'on y pratique s'inspirent de longues années d'expérience et de raffinement.

Agathe Maheux, co-fondatrice et directrice de Parents Uniques, explique qu'à l'origine, son association avait été formée par et pour des femmes cheffes de familles monoparentales et se voulait un lieu d'entraide, d'éducation et d'action pour des femmes ayant le vécu commun d'avoir eu à faire face à une séparation et/ou un divorce. Après toutes ces années d'existence, pourtant, la mission première de Parents Uniques de Laval est demeurée la même, avec toutefois une plus grande diversité de services offerts. Doit-on y voir que, dès le début, l'aiguillage des objectifs et des besoins avaient

été bien senti? À entendre Mme Maheux parler de l'histoire de son association, il est impossible d'en douter!

Avec un slogan comme celui de: «L'échec d'un mariage n'est pas l'échec d'une vie», Parents Uniques de Laval offre depuis des années, à sa clientèle, des cours de formation, des rencontres de groupe et des ateliers favorisant le partage d'un vécu commun, l'entraide, le développement d'habiletés parentales, la prise en charge et la réorganisation de sa vie suite à une rupture conjugale. Depuis 1990, toutefois, à son programme intitulé «La brisure familiale... Les effets chez l'enfant», Parents Uniques a ajouté un atelier portant spécifiquement sur les familles recomposées.

Agathe Maheux, en fine observatrice de la nature humaine qu'elle est devenue au fil des ans, explique qu'elle avait remarqué que plusieurs de ses membres arrivaient à Parents Uniques avec plus d'un échec relationnel à leur actif et que ces femmes revenaient toujours un peu plus défaites à chaque fois. La directrice s'est donc tout de suite interrogée sur les causes réelles de ces ruptures répétées et a jugé urgent de trouver un moyen de prévenir les vives souffrances qu'elles occasionnaient.

Selon l'hypothèse première d'Agathe Maheux et de Lorraine Daoust (l'intervenante chargée de donner les ateliers portant sur la famille recomposée), le deuil mal vécu de la famille d'origine serait la cause principale de ces échecs relationnels à répétition. De plus, toujours selon les mêmes personnes, les différents acteurs de ces familles, dites en recomposition, prennent rarement le temps de réfléchir, tout soucieux qu'ils sont de réaliser le rêve de la famille idéale qui leur fera oublier l'échec de la première, à la complexité des nouvelles relations

Avec un slogan comme celui de: «L'échec d'un mariage n'est pas l'échec d'une vie», Parents Uniques de Laval offre depuis des années, à sa clientèle, des cours de formation, des rencontres de groupe...

Parmi les buts poursuivis par Parents Uniques de Laval, en plus de vouloir créer un lieu d'appartenance, de planifier et réaliser des programmes d'intervention et d'action, il y a celui, d'être un agent de changement social.

auxquelles ils sont confrontés et à la délimitation du territoire de chacun à l'intérieur de cette complexité.

Bien que ce soit les adultes qui décident du destin des familles (ce sont eux qui optent pour la rupture quand la relation entre conjoints ne va plus, ou qui choisissent de retenter leur chance avec un nouveau conjoint quand les appels du cœur se font entendre), ce sont surtout les effets de ces ruptures et de ces recompositions familiales sur les enfants qui sont au centre des préoccupations des interventions de *Parents Uniques*. Agathe Maheux va même jusqu'à affirmer que les enfants, une fois leur bien-être assuré, sont le dénominateur commun de la réussite d'une recomposition familiale.

Il est aisé de se rendre compte de cette grande préoccupation du bien-être des enfants en consultant les objectifs des différents ateliers offerts par l'association lavalloise. En effet, trois programmes (séries d'ateliers) leur sont consacrés de façon spécifique. En plus du programme «La brisure familiale... Les effets chez l'enfant» qui informe les parents sur ce que leurs enfants sont susceptibles de vivre, *Parents Uniques*, sous l'égide de «Samedi de m'en sortir», offre aux enfants eux-mêmes des ateliers de croissance leur permettant de s'ex-

primer sur la séparation de leurs parents, de les aider à dédramatiser la situation et à l'accepter en favorisant les échanges avec leurs parents.

Une troisième série d'ateliers, s'adressant cette fois-ci aux intervenants-es en milieu scolaire et intitulée «Programme

de sensibilisation entre parents et enseignants-es.

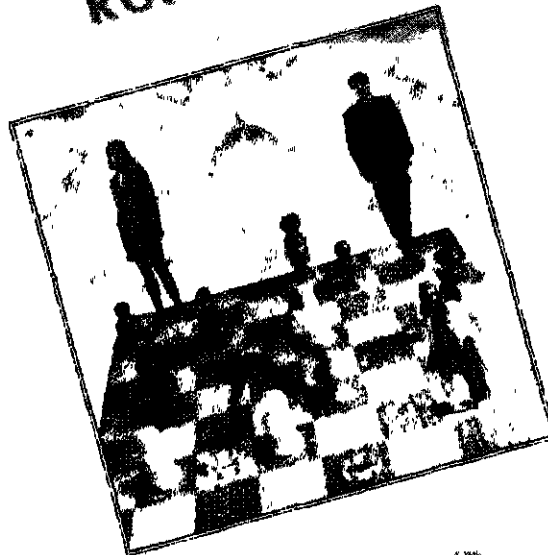
On est loin du mythe qui laissait croire, autrefois (et encore aujourd'hui), que les enfants ont une capacité d'adaptation à l'épreuve de tout et qu'il suffit, pour qu'ils se sentent en sécurité, de les nourrir, de les habiller et de les loger. En fait, ces enfants d'aujourd'hui font face, plus que jamais, à des défis de taille pour se garder à flots en terme de bien-être psychique. Pourtant, les besoins fondamentaux des individus, au chapitre de la stabilité et de la disponibilité émotionnelle, sont aussi réels qu'autrefois. Le paysage familial a toutefois radicalement changé ces vingt ou trente dernières années, laissant peu de points de repère à la disposition des individus (parents et/ou enfants).

Pourquoi miser autant sur les enfants

dans un cadre d'interven-

tion auprès des familles recomposées ou en rupture familiale? D'une part, parce qu'ils seront les adultes de demain et qu'ils choisiront vraisemblablement de devenir parents à leur tour. Parmi les buts poursuivis par *Parents Uniques de Laval*, en plus de vouloir créer un lieu d'appartenance, de planifier et réaliser des programmes d'intervention et d'action, il y a celui, très important, d'être un agent de changement so-

GUIDE JURIDIQUE DES ÉTAPES D'UNE RUPTURE



L'Association Parents Uniques de Laval Inc.

de sensibilisation en milieu scolaire», vise à sensibiliser les directions d'écoles, les enseignants-es et les professionnels sur les difficultés vécues par les enfants en train de vivre, ou ayant, vécu une brisure familiale. Cette série d'ateliers va même jusqu'à proposer des moyens d'intervention et favorise le développement d'une meilleure commu-

cial. Or, les enfants sont les meilleurs porteurs de «virus» pour les changements sociaux, puisqu'ils seront là bien après que les adultes auront quitté ce monde. En travaillant dès maintenant à créer une société qui puisse permettre aux individus de réaliser leur plein potentiel de bonheur, on augmente grandement les chances d'assurer un avenir décent à la planète.

***S'il est vrai qu'il faut
faire preuve de
courage, d'inventivité
et de débrouillardise
pour mener à bien la
barque d'une famille
monoparentale,
il apparaît encore
moins aisé de gérer la
complexité d'une
famille recomposée.***

«La famille recomposée», une série de 6 ateliers de 2 heures 30 minutes chacun, propose à ses participants-es de faire le point sur les motifs et les attentes qui les poussent à reformer une nouvelle famille. Il s'agira également d'identifier les pré-requis qui s'imposent face à cette nouvelle situation et de prendre conscience de la complexité de ce nouveau schéma familial. Les sujets couverts vont du domaine, plus difficile à gérer, des émotions et de la communication, à celui plus concrets de l'espace physique et vi-

tal auquel chacun devrait avoir droit. Au même titre qu'une meilleure organisation des lieux physiques qu'ont à se partager tous les membres d'une famille pourra favoriser une meilleure entente, des techniques de communication efficaces contribueront à assurer à chacun un espace psychique plus juste et équitable.

Aux dires de Lorraine

Daoust, il n'est pas rare de voir arriver des participants-es remplis-es d'attentes irréalistes à ces ateliers. Mais du fait même qu'elles-ils reconnaissent avoir besoin d'aide (étape nécessaire avant d'entreprendre toute démarche thérapeutique), les participants-es sont prêts-es à fournir les efforts d'ouverture qui leur sont demandés dans le cadre de ces ateliers. Et, s'il est vrai qu'il faut faire preuve de courage, d'inventivité et de débrouillardise pour mener à bien la barque d'une famille monoparentale, il apparaît

encore moins aisé de gérer la complexité d'une famille recomposée.

Quant à savoir ce qui pousse les individus, hommes et femmes, à tenter leur chance en dépit du défi de complexité que représente la recomposition familiale, moi, qui n'ai jamais été parent, je me le demande. Je suis remplie d'un mélange d'admiration et de compassion pour ces adultes et ces enfants qui partent à la recherche du bonheur en risquant de perdre, une nouvelle fois, les espoirs investis. Mais la souffrance, au même titre que la joie, font partie intégrante des émotions auxquelles notre nature d'être humain nous expose chaque jour et peuvent même devenir une source inestimable de croissance. Encore faut-il être conscient de nos ressources intérieures et les mettre à contribution de notre cheminement. C'est précisément ce que *L'association Parents Uniques de Laval* s'est donnée comme mission de faire auprès des familles faisant appel à elle. C'est cette foi fondamentale (bien que lucide) en l'être humain qu'Agathe Maheux et Lorraine Daoust m'ont transmise au cours de l'heure et quelque où je les ai rencontrées. Je les en remercie d'ailleurs sincèrement.

*Soutenez la publication
du Bulletin de liaison
en annonçant vos services
dans nos pages.*

Renseignements: (514) 288-5224



Bureau
Jour: 282-0035
Soir: 694-6293
Fax: 282-1109

CAROLE DOYON
AVOCATE MÉDIATEUR

JOUR
507 Place d'Armes
13^e étage
Montréal, Québec
H2Y 2W8

Soir
6600 Trans-Canadienne, suite 610
Pointe-Claire
H9R 4S2
(coin Boul. St-Jean)

Ressources disponibles

par l'équipe du bulletin

Suggestions de lecture

La famille recomposée «Pourvu que cette fois soit la bonne»

par Diane Germain et Serge Larivée

Parue dans la revue *Dialogue*, 2e trimestre 1990, cette mise en situation est un bijou dans le genre. Écrite avec beaucoup de sensibilité et de connaissance, elle traverse toutes les étapes qu'auront à franchir les personnes qui vivront une recomposition.

Une deuxième maison pour l'amour

par Diane Germain

Libre Expression, 1989

Cette histoire, qui est aussi la sienne, jette un regard nouveau sur une situation contemporaine, la recomposition familiale.

Documents disponibles

La tension de rôle chez les familles recomposées : études des facteurs associés
Université Laval, 1993

Monoparentalité et recomposition familiale chez les québécois

Secrétariat à la famille, 1993

La famille...composée autrement
Conseil de la famille, 1995

L'art de mieux vivre une recomposition familiale

Conseil de la famille, 1995

Bientôt disponibles

Rapport du projet sur la médiation au service des familles recomposées

Louise Gaudreau, UQAM

À la vidéothèque

V63 *Les liens qui demeurent après la rupture avec les enfants de l'autre conjoint*

1 h env. Émission Claire Lamarche

V 36 *Les familles reconstituées*

1 h env. Émission Droit de parole avec Claire Lamarche

V 40 *La famille recomposée*

1 h 52 m O.N.F. (deux films)

V 52 *La famille recomposée et l'avenir inaccessible*

1 h 50 m Émission Vie privée et Avec un grand A

Associations qui accueillent les familles recomposées

Association monoparentale Nouveaux sentiers (Québec)

Mme France Brind'Amour
(418) 529-4913

Association Carrefour des familles monoparentales de Charlesbourg

M. Richard Chalifour
(418) 623-4509

Association l'Horizon de Sainte-Ursule (Ste-Foy)

M. René Houle
(418) 683-1717

Association ASDS de Shawinigan

Mme Mireille Côté

(819) 539-7510

Association La Source (Victoriaville)

Mme Louise Monfette

(819) 758-4144

Association Bonjour Soleil (Beloeil)

Mme Mireille Roy

(514) 441-6188

Association familles monoparentales

Nouvelle vie (St-Hyacinthe)

Mme Johanne Robert

(514) 556-3886

Association Monovie Ahuntsic (Montréal)

Mme Claudette Mallette

(514) 388-9664

Association l'Intervalle de Repentigny

Mme Monique Wagner

(514) 352-5691

Association Amitiés nouvelles Lasalle

M. François Gougeon

(514) 365-6602

Association monoparentale Montcalm

(Ville des Laurentides)

M. Henri Thibodeau

(514) 439-2669

Association Parents Uniques de Laval

Mme Agathe Maheux

(514) 622-0524

Association spécialisée en recomposition familiale

Association pour la famille recomposée

(Montréal/Rive Sud)

M. Martin Veilleux

(514) 447-0150

Pleins feux sur les pensions alimentaires!

par Sylvie Lévesque

Le 2 février dernier la ministre de la Sécurité du Revenu et ministre responsable de la Condition féminine, madame Jeanne Blackburn, déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi sur un régime de perception automatique des pensions alimentaires. Administré par le Ministère du Revenu, le régime de perception automatique des pensions alimentaires vise à favoriser la stabilité et la régularité des paiements. Il prévoit l'enregistrement automatique de toutes les nouvelles ordonnances de pensions alimentaires. Le projet de loi 60, fait en sorte que c'est le ministre du Revenu qui percevra désormais la pension au bénéfice du créancier alimentaire, sauf si le tribunal, dans les cas qui y sont prévus, en décide autrement. La perception automatique des pensions alimentaires, telle que définie dans le projet de loi, institue le paiement direct de la pension du débiteur au ministre du Revenu. Il était important d'éliminer le transfert d'argent entre ex-conjoints qui devenait souvent source de chantage, de représailles et de harcèlement. Le projet de loi comprend plus spécifiquement deux modes de perception: la retenue à la source et l'ordre de paiement avec dépôt d'une sûreté en garantie. Ces modes de perception correspondent à ce que nous avons déjà soumis comme demandes et rejoignent les principes que les deux parents sont responsables de leurs enfants, que la pension alimentaire est un besoin essentiel et qu'une retenue à la source n'est pas une saisie. Grâce à la per-

ception automatique des pensions alimentaires, telle que prévue au projet de loi, le versement de la pension au créancier se fera aux deux semaines, ce qui assure une plus grande régularité dans le paiement de la pension et s'adapte plus aisément au mode de rémunération des employeurs. Le mécanisme de perception automatique des pensions alimentaires apporte un élément nouveau en ce qu'il permet de payer la pension au créancier alimentaire même si le débiteur en défaut de paiement n'a pas déposé de sûreté. La perception automatique des pensions alimentaires est gérée par le ministre du Revenu grâce au Fonds des pensions alimentaires qui voit à l'exécution des jugements, au recouvrement des créances et arrérages ainsi qu'à la gestion des sûretés.

En commission parlementaire le 22 mars dernier, la Fédération a réitéré son appui au projet de loi facilitant la perception des pensions alimentaires mais souhaite que la ministre responsable, madame Jeanne Blackburn, apporte des amendements qui le rendrait mieux adapté aux situations que vivent les familles monoparentales. Depuis plus de dix ans

la FAFMQ revendique la mise en place d'un système de perception des pensions alimentaires avec retenue à la source. Le projet de loi 60 instaure un tel système. Cependant, la perception ne s'appliquerait pas à tous les cas. Le projet de loi introduit le principe d'une renonciation à la perception automatique de la pension alimentaire qui dépend du consentement du créancier. Une telle disposition fera vivre à la personne qui a la garde du ou des enfants des pressions indues, dans un rapport de force inégal dont la menace de perdre la garde des enfants n'est pas la moindre. N'oublions pas que 67% des femmes divorcent pour motifs de cruauté physique ou psychologique. (source: étude réalisée par la sociologue Céline St-Pierre).

De plus la FAFMQ recommande d'ajouter dans le projet de loi un article concernant les prestataires de la sécurité du revenu. À cet effet, nous avons proposé que le créancier qui reçoit des prestations d'aide sociale conserve l'équivalent des montants admissibles aux gains d'emploi avant que ces prestations ne soient

(suite en page 38)

Un rapport... à suivre

par Claudette Mainguy

Sn même temps que Québec déposait son projet de loi 60 sur la perception à la source, le ministre Allan Rock rendait public le rapport et les recommandations du Comité fédéral-provincial-territorial sur le droit de la famille concernant les pensions alimentaires. Ce rapport est le résultat de quatre années de recherches sur les questions relatives aux pensions alimentaires pour enfants à la suite de la dissolution d'une famille. Il couvre donc la fixation, la perception et l'imposition. Ce commentaire s'attardera à la fixation et à l'imposition seulement.

Constat de la situation actuelle

Quand le parent non gardien gagne un revenu moyen (15 000\$ à 30 000\$) et le parent gardien un revenu faible (moins de 15 000\$) ou moyen, le parent non gardien jouit d'un niveau de vie légèrement supérieur au parent gardien.

Quand le parent non gardien gagne un revenu supérieur à 30 000\$, il jouit d'un revenu de vie de beaucoup supérieur au parent gardien.

Quand le parent non gardien a un revenu faible (moins de 15 000\$), le parent gardien a un niveau de vie supérieur.

Une formule attendue

Oui, une formule pour tout régler à la place des individus qui ne peuvent le faire eux même sans s'entre-déchirer. Pourquoi se faire du mal? Pour quelques dollars? Oui, mais ces quelques dollars font toute la différence au niveau des enfants. Pour assurer leur bien-être, les tables de fixation sont calculées à partir de ce que coûtait les enfants, avant le divorce. La méthode choisie, soit la fixation révisée du pourcentage fixe avec ajustement pour les faibles revenus, tient compte du revenu le plus élevé seulement.

L'objectif principal de la formule est de produire des montants équitables et suffisants à titre de pension alimentaire pour les enfants de façon à ce qu'ils puissent continuer à mener à peu près le même train de vie qu'avant le divorce.

L'objectif principal de la formule est de produire des montants équitables et suffisants à titre de pension alimentaire pour les enfants de façon à ce qu'ils puissent continuer à mener à peu près le même train de vie qu'avant le divorce.

Actuellement, le montant de la pension alimentaire alloué varie beaucoup non seulement

selon les niveaux de revenus, mais encore à l'intérieur des catégories de revenus. La pension mensuelle se chiffre en moyenne à 255\$ par enfant. Elle varie aussi entre les diverses provinces canadiennes. Ainsi, elle est 260\$ au Nouveau-Brunswick et de 450\$ en Colombie-Britannique.

La formule servirait désormais de base pour la détermination du montant alloué aux enfants. Plus de négociation, plus d'intimidation, plus de pouvoir discrétionnaire, une formule, la même pour tout le monde. Seulement, l'esprit de cette formule est relativement nouveau, car la formule dépasse les minimums. Les membres du comité n'ont donc pas établi un montant mais ont plutôt choisi d'appliquer un ratio par enfant. Ainsi, on remarque peu de changement lorsqu'il est question de revenus au-dessous de 30 000\$ mais les changements sont énormes lorsqu'on parle de revenus de 50 000\$ et plus. Nous ne sommes pas habitués à l'équité, la vraie, celle qui ne met pas de barrière ou de restriction. C'est nouveau pour la plupart d'entre nous et la nouveauté, ça surprend, ça choque même!

Un difficile consensus

Il faut s'attendre à rencontrer beaucoup d'opposition à la fixation par formule. C'est évident, puisqu'il y a un débiteur et un créancier. Ce qui semblera juste pour

les uns sera inadmissible pour les autres. Et finalement, ce que les uns et les autres peuvent en penser n'a rien à y voir puisque ce ne sont pas eux qui sont finalement concernés mais les enfants, seulement les enfants. Ces enfants qui n'ont pas demandé à être là et dont il faut s'occuper le mieux possible et tant qu'ils en ont besoin. Certains diront qu'il est possible d'être heureux et pauvre. C'est vrai! L'amour peut remplacer bien

des choses. Mais lorsqu'il peut en être autrement, pourquoi ne pas le faire. Pourquoi faut-il qu'un soit à l'aise et l'autre pauvre? Pourquoi faut-il qu'au Québec des milliers d'enfants vivent dans la pauvreté alors qu'un de leurs parents est très à l'aise financièrement? Oui, pourquoi?

Le traitement fiscal - deux poids, deux mesures!

Depuis plusieurs années, Suzan Thibaudeau fait la manchette avec son refus de payer de l'impôt sur les pensions alimentaires reçues pour assumer le coût relié à la garde de ses enfants. Récemment (il y a près d'un an, finalement), la Cour d'appel décidait qu'effectivement l'imposition de la pension alimentaire reçue pour les enfants était discriminatoire puisque le parent non gardien est le seul à pouvoir déduire et le parent gardien le seul à devoir

inclure ces coûts à ses revenus. En effet, si un parent reçoit de l'argent de quiconque, disons à titre d'exemple, pour les études des enfants, autant celui qui donne que celui qui

Pourquoi faut-il qu'au Québec des milliers d'enfants vivent dans la pauvreté alors qu'un de leurs parents est très à l'aise financièrement?

reçoit n'ont à tenir compte de ce montant dans le calcul de leurs revenus. Les familles unies ou biparentales trouvent également cette déduction/inclusion injuste à leur égard. Et ils n'ont pas tort parce qu'ils doivent assumer entièrement les dépenses reliées à leurs enfants sans pouvoir profiter du transfert de dépenses du revenu le plus élevé au revenu le plus faible. Deux poids, deux mesures!

Le comité s'est penché sur quatre avenues possibles. Deux ont dû être mises de côté car elles étaient irréalisables. Il s'agit, dans le premier cas, de supprimer l'inclusion tout en conservant la déduction. Imaginez les coûts énormes que cette avenue entraînerait et le sentiment d'iniquité encore plus grand qu'elle ferait naître. Autre impossibilité, laisser le choix entre imposition et non imposition. Cette fois-ci, ce ne sont

pas des coûts directs mais les coûts indirects et les difficultés reliés à l'administration d'un tel régime qui le rendent irréalisable.

Il reste donc deux avenues possibles, toujours les mêmes: déduction/inclusion et abolition de la déduction/inclusion. Selon le comité, la formule peut être une solution pour conserver la déduction/inclusion car elle tient compte de l'incidence fiscale peu importe le revenu du parent gardien. Le comité est d'avis que la déduction représente un incitatif pour le parent non gardien. Cependant, les chiffres viennent contredire cette assertion puisqu'actuellement, au Québec, plus de la moitié des parents non gardiens ne paient pas les pensions attribuées aux enfants. De plus, elle ne règle pas le sentiment d'iniquité ressenti par les familles unies.

Pour nous, la meilleure solution réside dans l'annulation pure et simple de la déduction et de l'inclusion. Ainsi, il n'y aura aucun montant de prévu aux tables de fixation pour l'impôt à payer. Les montants des pensions alimentaires seront moins élevés ce qui finalement reviendra pres-

Pour nous, la meilleure solution réside dans l'annulation pure et simple de la déduction et de l'inclusion.

qu'au même pour le payeur. Pour le créancier toutefois, cette avenue permettra d'appliquer la totalité du montant reçu aux dépenses reliées à la garde des enfants sans avoir à maintenir une réserve pour l'impôt

Ça peut vous sembler ridicule, mais lorsqu'une personne reçoit 20\$ ou 25\$ par semaine pour un enfant, il n'est pas évident qu'elle pourra préserver des fonds pour payer l'impôt à la fin de l'année.

Comme vivre séparément coûte plus cher, nous sommes d'avis, tout comme les membres du comité d'ailleurs, que la subvention de 300 millions (coût actuel de la déduction/inclusion) devrait être maintenue et répartie en crédit d'impôt. Cela pourrait se traduire par une augmentation du crédit d'impôt de base pour les enfants de toutes les familles à faible revenu (y compris les familles unies), par une augmentation du

crédit pour personnes à charge et par la création d'un crédit pour enfant de famille séparée ou divorcée à faible revenu.

**La société
doit tendre
à aplanir les
différences et
à aider les gens
à croire en l'avenir.
Les enfants
ne sont-ils pas
l'avenir
d'un peuple?**

aplanir les différences et à aider les gens à croire en l'avenir. Les enfants ne sont-ils pas l'avenir d'un peuple?

Ceux et celles qui désirent en savoir plus long sur le contenu du rapport peuvent s'adresser à la Fédération.

Malgré toutes les recommandations contenues dans ce rapport, il n'en demeure pas moins que ceux et celles qui sont pauvres ensemble seront toujours aussi démunis lorsqu'ils seront séparés ou divorcés. La société doit tendre à

(suite de la page 35)
réduites. La somme excédentaire de la pension serait déduite à 50% du montant des prestations. Cette mesure améliorerait la condition économique de la famille, encouragerait le débiteur à payer, deviendrait un meilleur incitatif à quitter l'aide sociale et démontrerait une réelle volonté de contrer la pauvreté des familles monoparentales et de leurs enfants.

La FAFMQ demande également des amendements touchant divers aspects de la loi dont la création d'un Conseil de vigilance composé, entre autres, de membres d'organismes communautaires et de syndicats pour jouer un rôle d'objectivité et de vérificateur face aux dispositions et aux directives émises dans l'application de la loi. Les problèmes causés par l'actuel système de perception auraient été beaucoup moindres s'il y avait eu création d'un tel Conseil.

Enfin, la FAFMQ déplore l'absence d'un échéancier dans la mise en vigueur de la loi (incluant les modifications aux lois existantes) et l'instauration des ressources nécessaires à son application. Malgré les amendements souhaités, la Fédération est tout de même heureuse qu'après plus 10 ans de lutte, des appuis nombreux et une pétition de 15 000 signatures, le gouvernement soit passé à l'action.

Nous souhaitons donc, que le gouvernement adopte le plus rapidement possible ce projet de loi avec les amendements proposés, le mette en application pour, enfin, contrer la pauvreté chez de nombreuses familles ayant la garde de leurs enfants.

Dernière heure sur les pensions alimentaires: le projet sera modifié

Le projet de loi créant la perception des pensions alimentaires a reçu un accueil chaleureux, mais quelques modifications mineures lui seront apportées, a indiqué hier la ministre responsable de la Condition féminine, Jeanne Blackburn. Dans un bilan tracé à l'issue des travaux de la commission parlementaire qui a entendu 34 mémoires sur le projet de loi, Mme Blackburn a relevé l'appui reçu par la grande majorité des groupes, et notamment des groupes mêlés aux luttes

des femmes. Toutefois, quelques amendements seront apportés, a indiqué la ministre. L'un consistera à accorder au débiteur alimentaire dont la créancière est inscrite à l'aide sociale le même statut que tous les autres débiteurs. Un autre amendement consistera à étendre le pouvoir d'enquête du ministère du Revenu. On pourrait même aller jusqu'à saisir les institutions financières du dossier de crédit d'un débiteur fautif. (Tiré du journal *Le Devoir*, le 30/03/95, p.A6)

Publications

- 1995- Une famille composée...autrement, Conseil de la famille, 1995
1995- L'art de mieux vivre une recomposition familiale, Conseil de la famille, 1995
1995- Le Guide juridique des étapes d'une rupture, l'Association Parents Uniques de Laval, 1995 136 p (12,00\$)
1995- Étude sur la perception des pensions alimentaires, Conseil du statut de la femme (8,00\$)
1994- Mémoire: Notre programme féministe pour l'emploi et le développement, Réforme Axworthy 33 p. (6,00\$)
1994- Perspective de la femme sur la remise en cause des programmes sociaux 47 p. (7,00\$)
1994- Mémoire sur l'aide juridique 15p. (2 00\$)
1993- Office de perception automatique des pensions alimentaires 16p.(2,50\$)
1993- La fiscalité et le rôle de l'État (mémoire conjoint avec les groupes de femmes) 31p. (5,50\$)
1993- Cond. de vie et besoins spécifiques des familles monop. en région, M.C. Fournelle (synthèse) 31 p. (5,50\$)
1992- La fixation des pensions alimentaires (mémoire conjoint avec la FFQ) 20p. (4,00\$)
1990- Besoins des familles monop. depuis moins de quatre ans, C. Malo, 50 p. (7,50\$) - 12 p. (résumé) (2,50\$)
1990- Étude sur la prolongation du délai de désistement au partage des biens familiaux 6p. (2,00\$)
1990- Sur l'Avant-projet de loi sur les services de santé et services sociaux 9 p.(2,00\$)

Récentes acquisitions de notre vidéothèque

- 1995 Les liens qui demeurent après la rupture avec les enfants de l'autre conjoint
V 63 1 h env. Émission Claire Lamarche
Témoignages de personnes qui ont vécu une recomposition familiale suivi d'une rupture et qui ont conservé des liens avec les enfants de l'autre conjoint.
- 1994 Famille au coeur
V 56 6 m 39 s Comité canadien de l'Année internationale de la famille
Il s'agit d'un vidéoclip entrecoupé de témoignages de personnalités diverses sur leurs perceptions de la famille.
- 1994 Table ronde
V 58 52m 37 s Ministère du Conseil exécutif - Québec
Panel regroupant Guy Corneau, Benoîte Groulx, Catherine Fol, Bernard Arcand et Francine Pelletier pour échanger sur l'évolution de la famille et sur l'évolution des relations homme-femme dans le couple. Ce débat a eu lieu au Salon du livre dans le cadre de l'année internationale de la famille.
- 1994 Ici ados Canada #2, la famille
V 59 86 m 40 s Santé bien-être Canada
Ce vidéo alterne entre des spectacles d'humour, des témoignages et quelques statistiques. Il laisse parler les ados de leur perception, de leurs valeurs, d'eux. L'échantillonnage est intéressant puisqu'il regroupe des jeunes de tous les types de famille. À voir !
- 1994 Conférence de M. Paul Lamarche et de Mme Jocelyne Lamoureux sur les P.R.O.S.
V 60 116 m
Ce vidéo explique ce que sont les Plans régionalisés en organisation de services ainsi que l'impact qu'ils ont sur les organismes communautaires.
- 1994 Variations sur un thème familial
V 62 57 m O.N.F.
Ce documentaire trace sept portraits de divers types de famille, avec ou sans lien biologique, en milieux rural et urbain.
- 1993 Famille et rapprochement interculturel
V 54 13 m 36 s Secrétariat à la famille
Ce documentaire montre l'intégration des immigrants à la culture québécoise et nous invite à apprécier les différences.
- 1993 La journée du 17 octobre 1993 au Québec et au Canada
V 55 24 m
Ce documentaire retrace l'histoire de la Journée mondiale pour éliminer la pauvreté. Il suit le déroulement de la journée de 1993 et laisse la parole aux victimes de la misère.

Prochain numéro du Bulletin de liaison: Septembre 1995 Thème: L'avenir de la FAFMQ

Supportez nos efforts en achetant un espace publicitaire dans notre bulletin.

Table des tarifs

Format carte d'affaire:	25. \$
1/4 de page:	50. \$
1/2 page:	100. \$
1 page:	200. \$

Formulaire d'abonnement au Bulletin de liaison de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec

je désire m'abonner au Bulletin de liaison de la Fédération

Tarif (pour trois exemplaires, incluant les frais de poste ainsi que les taxes):

15. \$

FAFMQ



Nom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Veillez envoyer votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de la FAFMQ à:
FAFMQ
1051, StHubert, bur. F-208
Montréal, Qc
H2L 3Y5

Téléphone: (514) 288-5224
Télécopieur: (514) 288-7823



Société canadienne des postes - Canada Post Corporation
Prix payé Postage paid
Nbre Blk

**16411-99
MTL C.V.**

C.P. 5 SUCC. D.
MTL P.Q.
H3K 3B9